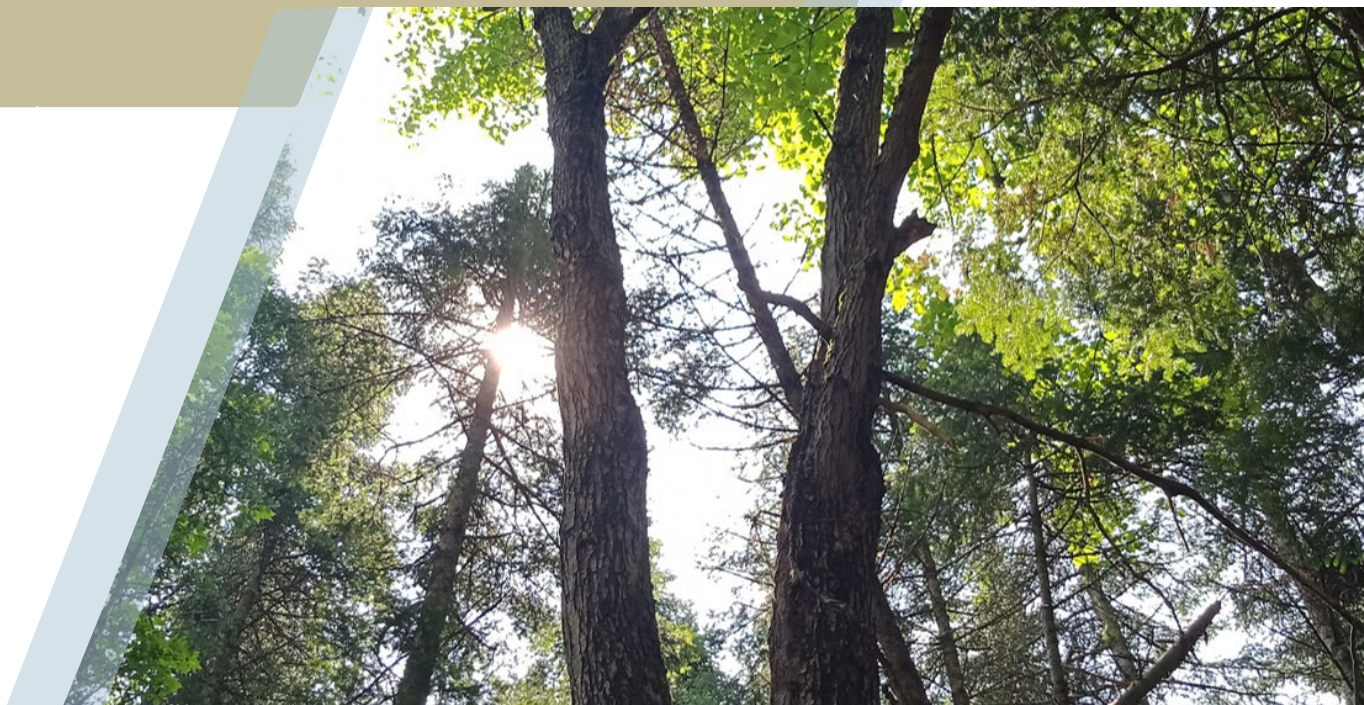




Agence de mise en valeur
des forêts privées des
Appalaches

RAPPORT ANNUEL 2025-2026



Agir aujourd'hui pour la forêt de demain

RAPPORT ANNUEL 2025-2026



Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

1554, route 277, bureau 3
Lac-Etchemin (Québec) GOR 1S0
Téléphone : 418 625-2100
info@amvap.ca
www.amvap.ca

Rédaction

M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP
Mme Pascale Thivierge, adjointe administrative, AMVAP
Mme Gabrielle Préfontaine-Dastous, M.Sc., Biologiste,
coordonnatrice de projets multiresources, AMVAP
Mme Rosaly Jolin, ing. f., responsable technique, AMVAP

Mise en page et révision linguistique

M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP
Mme Pascale Thivierge, adjointe administrative, AMVAP

Crédits photos

Mme Gabrielle Préfontaine-Dastous, M.Sc., Biologiste,
coordonnatrice de projets multiresources, AMVAP
Mme Pascale Thivierge, adjointe administrative, AMVAP
M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP

TABLE DES MATIÈRES

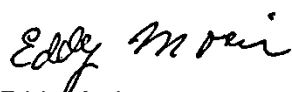
AVIS DE CONVOCATION	3
ORDRE DU JOUR.....	3
UN MOT DU PRÉSIDENT	4
PROCÈS-VERBAL DE LA 29^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	5
FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE	9
Origine	9
Membres	10
Conseil d'administration.....	11
Comités	13
<i>Comité de gestion administrative</i>	<i>13</i>
<i>Rencontres des conseillers forestiers</i>	<i>13</i>
Ressources consenties par les partenaires.....	14
Personnel de l'Agence	15
Conseillers forestiers accrédités en 2025-2026.....	16
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025-2026	17
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.....	17
Plan pour une économie verte 2030	17
Programme 2 milliards d'arbres, volet régulier	17
<i>Statistiques des programmes d'aide</i>	<i>18</i>
<i>Participation des producteurs forestiers</i>	<i>21</i>
<i>Contribution de l'industrie.....</i>	<i>22</i>
<i>Vérification opérationnelle et critères de performance</i>	<i>23</i>
Évolution du nombre de producteurs forestiers enregistrés	25
Transfert de connaissances	26
Activités réalisées pour l'administration	27
<i>Application de la politique de sécurisation des investissements</i>	<i>27</i>
<i>Table des agences.....</i>	<i>27</i>
<i>Comité SIGGA.....</i>	<i>27</i>
<i>Comité de suivi sur la grille des taux d'investissement</i>	<i>27</i>
<i>Comité innovation</i>	<i>27</i>
<i>Site amvap.ca</i>	<i>27</i>
Autres activités	28
Services professionnels.....	29
<i>Réglementation forestière.....</i>	<i>29</i>
<i>Réalisations de suivis de plantations</i>	<i>29</i>
<i>Calculs de débits.....</i>	<i>29</i>
<i>Formation sur l'identification des milieux humides boisés.....</i>	<i>30</i>
<i>Aide à la réparation d'exclos aménagés dans le cadre du projet Sylvadapt</i>	<i>30</i>
<i>Concertation sur les plantes exotiques envahissantes en Chaudière-Appalaches.....</i>	<i>30</i>
<i>Activité de sensibilisation</i>	<i>30</i>
<i>Caractérisations écologiques</i>	<i>30</i>
Plan de protection et de mise en valeur	31
Projets multiressources	34
<i>Approche volontaire de conservation des milieux humides propices à la sauvagine</i>	<i>34</i>
<i>Tous alliés contre les nerpruns envahissants</i>	<i>34</i>
<i>Le nerprun bourdaine, un envahisseur surnois</i>	<i>34</i>
<i>Sensibilisation aux nerpruns envahissants aux journées acéricoles 2026.....</i>	<i>34</i>
<i>Mobilisation des propriétaires de lots boisés des Appalaches pour la protection des espèces en péril</i>	<i>35</i>
<i>Plans d'aménagement forestiers bonifiés, un outil de sensibilisation aux espèces protégées.....</i>	<i>35</i>
<i>Réalisation de plans d'aménagement forestiers bonifiés (enveloppe MRNF)</i>	<i>36</i>
<i>Amélioration et restauration des traverses de cours d'eau des Etchemins</i>	<i>36</i>
<i>Connaître les plantes menacées ou vulnérables de la forêt privée des Appalaches.....</i>	<i>36</i>
ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2026	38
AFFECTATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES	54
PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2026-2027	56
Annexe 1 Travaux réalisés dans le PAMVFP, le PEV 2030 et le 2 GA en 2025-2026.....	57

AVIS DE CONVOCAATION

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de convoquer les membres réguliers et associés de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches à participer à sa 30^e assemblée générale annuelle qui se tiendra au Manoir Lac-Échemin situé au 1415, route 277, Lac-Échemin, le 16 juin 2026 à compter de 9 h.

Cet événement est l'occasion pour vous de procéder à l'examen et à l'approbation du rapport annuel, des états financiers, à la nomination des administrateurs de l'Agence et du vérificateur comptable en plus de prendre connaissance des projets à venir.

Au plaisir de vous compter parmi nous lors de cette journée.



Eddy Morin
Président

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Mot du président;
4. Approbation du procès-verbal de la 29^e assemblée générale annuelle;
5. Présentation et adoption du rapport annuel 2025-2026;
6. Présentation et adoption des états financiers au 31 mars 2026;
7. Nomination du vérificateur comptable;
8. Prévision budgétaire 2026-2027;
9. Élection des administrateurs;
10. Questions diverses;
11. Levée de l'assemblée.

UN MOT DU PRÉSIDENT

Et oui! Les agences de mise en valeur des forêts privées auront bientôt 30 ans. Plusieurs événements ont marqué leur histoire. Je retiens particulièrement le partenariat régional qu'elles ont généré. Celui-ci est primordial pour faire prospérer cette ressource forestière qui appartient à 162 900 propriétaires. Plus que jamais, la synergie entre les intervenants est importante afin de mobiliser les propriétaires à aménager leurs boisés et s'assurer de réunir les conditions gagnantes pour stimuler l'aménagement. Oui, les agences doivent suivre des directives provinciales, mais il demeure que nous sommes les acteurs régionaux qui ont le rôle de décider des actions et permettre de nous démarquer. Rappelons-le, nous sommes dans la région administrative où les retombées du secteur forestier sont les plus importantes au Québec.

À notre niveau, je crois que nous devons être fiers du travail accompli dans les Appalaches. Nous avons à maintes reprises démontré que nous étions dynamiques et en mesure de livrer la marchandise. Ce sont près de 103 M\$ qui ont été investis en aménagement forestier au cours des 30 dernières années sur notre territoire. Les fruits de ces investissements et des précédents sont tangibles comme le démontre la hausse importante du potentiel forestier des Appalaches. En effet, avec une augmentation de 51 % de la possibilité forestière selon les derniers calculs, nous sommes la région qui cumule le plus grand accroissement au Québec.

Les récents résultats de l'enquête sur les propriétaires forestiers montrent que leurs profils et leurs motivations évoluent. Nous devons donc adapter nos approches et poursuivre nos efforts d'informations afin de développer ou maintenir l'intérêt des



propriétaires envers l'aménagement de leur forêt. Entre autres, les nombreux projets multiressources que nous menons contribuent directement à bonifier l'offre de services pour les propriétaires forestiers et du même coup à piquer leur curiosité sur notre domaine.

Bien que nous ayons des défis à surmonter, l'avenir de la forêt privée est prometteur. J'espère que dans un futur rapproché nous allons miser davantage sur cette ressource pour poursuivre son développement.

Je ne vous en dis pas plus sur nos réalisations en 2025-2026 que je vous laisse découvrir à l'intérieur du présent rapport annuel. Je remercie chacun des administrateurs et conseillers forestiers pour votre implication. Également, je félicite le travail de toute l'équipe de l'Agence qui a à cœur la réalisation de notre mission.

A handwritten signature in black ink that reads "Eddy Morin".

Eddy Morin
Président

PROCÈS-VERBAL DE LA 29^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Procès-verbal de la 29^e assemblée générale annuelle des membres de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches tenue le 17 juin 2025 à 9 h, au Manoir Lac Etchemin situé au 1415, route 277 à Lac-Etchemin.

Présences

Président

M. Eddy Morin

Monde municipal

M. Christian Chabot	MRC Etchemins
M. Martin J. Côté	MRC de Bellechasse
M. Mario Leblanc	MRC de L'Islet

Industriels forestiers

Mme Caroline Dubé	Matériaux Blanchet inc.
M. Robin Pelletier	Bois Daaquam inc.
M. Louis Villeneuve	Produits forestiers D.G. Itée
M. Marco Guay	Mobilier Rustique (Beauce) inc.

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

M. Sylvain Lamontagne	MRNF/U.G.
M. Jason Lamontagne	Beauce-Appalaches

Personnel de l'Agence

M. Anthony Boutin	AMVAP
M. Jean-Pierre Faucher	AMVAP
Mme Rosaly Jolin	AMVAP
Mme Gabrielle Préfontaine-Dastous	AMVAP
Mme Pascale Thivierge	AMVAP

Producteurs forestiers

M. Philip Pelletier	Groupement forestier Montmagny-L'Islet inc.
M. Raynald Nadeau	

M. Pierre Lemieux	Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud
M. Louis-Joseph Roy	
Mme Caroline Houde	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

M. Éric Cliche	Association des propriétaires de boisés de la Beauce
M. Jérôme Lapointe	
M. Maxime Roy	

M. Michel Simard	Groupement forestier du Sud de Dorchester inc.
------------------	--

M. Marc-Antoine Therrien	Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.
--------------------------	--

1. Ouverture de l'assemblée

Le président ouvre l'assemblée à 9 h 05. Il souhaite la bienvenue aux membres et fait la constatation du quorum. Le directeur prend les présences des participants.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution AG2506-01

Il est proposé par M. Christian Chabot, appuyé par M. Sylvain Lamontagne, et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. Mot du président

Le président fait la lecture du mot du président présenté au rapport annuel 2024-2025 de l'Agence.

4. Lecture et approbation du procès-verbal de la 28^e assemblée générale annuelle

Le directeur présente le suivi de quelques résolutions adoptées lors de la 28^e assemblée générale annuelle tenue le 12 juin 2024. Il explique que le rapport annuel et les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 furent transmis au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) le 30 juin 2024.

Comme annoncé lors de la dernière assemblée, une bonification de 27 M\$ du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées a été accordée en 2024-2025. Notre Agence a pu bénéficier d'un montant additionnel de 2,5 M\$. Les démarches politiques ont été poursuivies au cours de la dernière année afin d'améliorer notre position lors des partages des enveloppes budgétaires.

Le ministère a mené trois chantiers stratégiques au cours de l'hiver 2025 pour la forêt privée. Ceux-ci sont issus des ateliers sur l'avenir de la forêt réalisés en 2024 dans le cadre de la révision du régime forestier. De nouvelles

orientations découleront de ce travail de concertation.

Concernant la modification au règlement intérieur de l'Agence adopté lors de la dernière assemblée au sujet du rôle de substitut à l'administrateur, celle-ci fut acceptée par le ministère le 7 août 2024.

Le directeur revient ensuite sur l'évolution de la révision de la réglementation forestière des MRC du territoire de l'Agence qui a été discuté lors de la dernière assemblée. Pour la MRC de Bellechasse, la résolution adoptée par les membres a été acheminée aux élus afin que les recommandations du comité de travail soient considérées. S'en sont suivi trois rencontres avec les inspecteurs de cette MRC et un nouveau projet de règlement sera déposé le 18 juin 2025. Une consultation publique devrait avoir lieu en juillet prochain. De son côté, la MRC des Etchemins a complété sa révision et l'adoption finale du règlement aura lieu en juillet. Pour la MRC de Montmagny, comme demandé, le directeur a rencontré le directeur adjoint de cette MRC le 18 juillet 2024 pour lui faire part des recommandations des intervenants forestiers. Cette MRC suivra le travail fait par la MRC de Bellechasse pour une éventuelle révision. La MRC de L'Islet a accordé le mandat à l'Agence afin de lui proposer des changements à intégrer à leur règlement forestier basés sur les modifications adoptées dans la région. Finalement, la Ville de Lévis a aussi entrepris une révision de son règlement forestier et a aussi tout récemment adopté un règlement de contrôle intérimaire sur la conservation des milieux naturels et protégeant du même coup 23 % de son territoire. Heureusement, cette nouvelle réglementation permettra la réalisation des activités d'aménagement forestier.

Résolution AG2506-02

Considérant que les participants ont pris connaissance du procès-verbal de la 28^e assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 12 juin 2024;

En conséquence, il est proposé par Mme Caroline Dubé, appuyé par M. Philip Pelletier, et résolu unanimement que le procès-verbal de la 28^e assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 12 juin 2024 soit approuvé tel que présenté.

5. Présentation et adoption du rapport annuel 2024-2025

Le directeur fait la présentation des faits saillants du rapport annuel des activités 2024-2025. Il expose les principaux sujets discutés au conseil d'administration suivi d'un bilan des investissements sylvicoles. La responsable technique résume les résultats de la vérification opérationnelle. Le directeur constate que notre région a amélioré sa position dans le partage budgétaire avec une hausse de 3 %. Cependant, le volume de bois mis en marché demeure le critère prépondérant pour distribuer les budgets.

L'année 2024-2025 aura été une des plus importantes en termes d'investissements sylvicoles avec plus de 5,2 M\$ versés aux conseillers et producteurs forestiers. Le nombre de producteurs forestiers enregistrés est toujours en hausse dans la région, ce qui est très positif. L'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette a été particulièrement importante en 2024 dans la MRC de L'Islet et touche maintenant la MRC de Montmagny. De nombreuses actions d'informations pour les propriétaires et de formations pour les conseillers forestiers ont été menées.

La biologiste enchaîne en présentant les projets multiressources en cours à l'Agence et ceux à venir. Ces projets touchent entre autres la conservation de milieux humides, le nerprun bourdaine, les produits forestiers non ligneux, la poursuite du projet SylvAdapt, la protection des espèces en péril, les plans d'aménagement forestier bonifiés et l'amélioration de traverses de cours d'eau. À ce sujet, on note plusieurs problèmes sur des installations récentes, ce qui révèle un manque de connaissance chez les entrepreneurs et les équipes techniques. Pour le nerprun, la biologiste explique l'évolution des connaissances sur la présence de l'espèce dans

la région. Elle note l'importance de coordonner les actions pour adopter rapidement des mesures de contrôle.

Résolution AG2506-03

Considérant que les participants ont pris connaissance du rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2024-2025 et que le directeur, la responsable technique et la coordonnatrice de projets multiressources en ont fait la présentation;

En conséquence, il est proposé par M. Louis Villeneuve, appuyé par M. Jérôme Lapointe, et résolu unanimement que le rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2024-2025 soit adopté et transmis au ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

6. Présentation et adoption des états financiers au 31 mars 2025

Le directeur fait la présentation des états financiers au 31 mars 2025 préparés par la firme comptable Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L.

Résolution AG2506-04

Considérant que la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par notre auditeur indépendant, soit Lemieux Nolet, c.a. S.E.N.C.R.L., pour l'exercice financier couvrant la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025;

Considérant que l'audit de la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. S.E.N.C.R.L. mentionne que les états financiers de l'Agence présentent fidèlement la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus;

Considérant que le directeur a présenté aux participants le rapport financier couvrant la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 et qu'il a répondu aux questions des membres de l'Agence;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Cliche, appuyé par Mme Caroline Dubé, et résolu unanimement d'adopter les états financiers vérifiés tels que présentés.

7. Nomination du vérificateur comptable

Résolution AG2506-05

Considérant que la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. S.E.N.C.R.L. et qu'elle demeure compétitive pour effectuer l'audit comptable de l'Agence;

En conséquence, il est proposé par M. Robin Pelletier, appuyé par Mme Caroline Houde, et résolu unanimement d'accepter la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. S.E.N.C.R.L. à titre de vérificateur comptable pour les états financiers de l'Agence se terminant au 31 mars 2026.

8. Prévision budgétaire 2025-2026

Le directeur présente la prévision budgétaire 2025-2026 de l'Agence.

Résolution AG2506-06

Il est proposé par M. Michel Simard appuyé par M. Louis Villeneuve, et résolu unanimement que la prévision budgétaire 2025-2026 soit adoptée et que toutes modifications soient ramenées au conseil d'administration.

9. Élection des administrateurs

Un tableau des représentants nommés par chacun des partenaires afin de siéger au conseil d'administration de l'Agence en 2025-2026 est remis aux membres. Le directeur explique que le siège dédié à la Ville de Lévis demeure vacant pour le moment. Il annonce que M. Pierre Lemieux remplacera M. Roger Gagné à titre de représentant du Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud.

Résolution AG2506-07

Considérant que les membres réguliers ont désigné les personnes physiques devant les représenter au conseil d'administration en tant qu'administrateurs et substituts de ce dernier;

En conséquence, il est proposé par M. Marco Guay, appuyé par M. Robin Pelleter, et résolu unanimement que les personnes physiques dûment désignées soient nommées administrateurs au conseil d'administration de l'Agence des Appalaches pour la prochaine année.

10. Questions diverses

On discute de l'écart entre les volumes de bois déclarés à l'Agence versus ceux livrés selon les registres des syndicats de producteurs de bois.

On parle également de l'utilisation du site internet de l'Agence et de l'optimisation des informations présentées.

11. Levée de l'assemblée

Résolution AG2506-08

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par M. Sylvain Lamontagne, appuyé par M. Louis Villeneuve, et résolu unanimement de lever l'assemblée à 11 h 05.

FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE

Origine

En mai 1995, différents acteurs provinciaux de la forêt privée se sont réunis lors du *Sommet sur la forêt privée*. Ces participants comprenaient les organismes reconnus de producteurs forestiers, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, le monde municipal et le ministère des Ressources naturelles.

Lors de ce Sommet, un nouveau régime de protection et de mise en valeur des forêts privées a été défini et les agences régionales de mise en valeur des forêts privées sont nées. Le but premier de la mise en place des agences est de régionaliser les prises de décisions se rapportant au développement durable des forêts privées du territoire qu'elles desservent.

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches a amorcé ses activités le 27 septembre 1996.

Le territoire de l'Agence des Appalaches est constitué de 62 municipalités réparties sur les quatre MRC et la ville suivantes :

- MRC de Bellechasse
- MRC des Etchemins
- MRC de L'Islet
- MRC de Montmagny
- Ville de Lévis

On retrouve sur ce territoire environ 12 600 propriétaires forestiers possédant plus de 4 ha de boisés.



Précisons que l'article 149 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* stipule que :

L'agence a pour objets, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par :

- 1. L'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur;*
- 2. Le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.*

À cette fin, elle favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ces activités.



Membres

Les membres réguliers sont regroupés à l'intérieur de trois catégories. Les membres associés sont notamment les conseillers forestiers accrédités autres que ceux faisant partie des groupes de partenaires. Voici la liste des membres de l'Agence en 2025-2026.

Monde municipal

MRC de Bellechasse
MRC des Etchemins

MRC de L'Islet
MRC de Montmagny
Ville de Lévis

Organismes reconnus de producteurs forestiers

Groupe forestier de Bellechasse-
Lévis inc.
Groupe forestier du Sud de Dorchester inc.
Groupe forestier Montmagny-L'Islet inc.

Association des propriétaires de boisés
de la Beauce
Syndicat des producteurs de bois de la
Côte-du-Sud
Syndicat des propriétaires forestiers de la
région de Québec

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Bégin & Bégin inc.
Bois Cargault inc.
Bois Daaquam inc. Division Saint-Just
Bois Daaquam inc. Division Saint-Pamphile
Bois Lib inc.
Carrier & Bégin inc.
Champeau Mégantic inc.
Clermond Hamel Itée
Domtar inc. (Windsor)
Entreprise forestière Lambert inc.
Fontaine inc.
Groupe NBG inc.
J.M. Champeau inc.
Le Spécialiste du bardeau de cèdre inc.
Les Bois Carthage inc.

Les Bois Poulin inc.
Maibec inc. Division Saint-Pamphile
Maibec inc. Division Saint-Théophile
Matériaux Blanchet inc.
Mobilier Rustique (Beauce) inc.
Multibois FL inc.
Produits forestiers Arbec inc.
Produits forestiers D.G. Itée
René Bernard inc.
Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.
Scierie Arbotek inc.
Scierie Lapointe et Roy Itée
Stella-Jones inc.
Vexco inc.

Membres associés

Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.
Conseillers forestiers de la région de Québec inc.

Consultants forestiers M.S. inc.

Conseil d'administration

Mandat

Le conseil d'administration se compose de quatre partenaires. Les pouvoirs du conseil d'administration sont définis dans le règlement intérieur de l'Agence. Ceux-ci se résument essentiellement à administrer les affaires de

l'Agence et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'atteinte des objectifs de la protection et de la mise en valeur des forêts privées de son territoire en favorisant la concertation entre les partenaires.

Conseil d'administration 2025-2026

Partenaires			
MRNF	Monde municipal	Producteurs forestiers	Industriels forestiers
Jason Lamontagne MRNF 4/6	Christian Chabot MRC des Etchemins 2/4	Yvon Deschênes Group. for. Mont.-L'Islet inc. 1/1	Caroline Dubé Matériaux Blanchet inc. 6/6
Sylvain Lamontagne MRNF 6/6	Martin J. Côté MRC de Bellechasse 3/6	Roger Gagné Synd. prod. bois Côte-du-Sud 2/2	Marco Guay Mobilier Rustique (Beauce inc.) 6/6
	Pierre Lantagne MRC des Etchemins 2/2	Caroline Houde Synd. prop. for. région Québec 5/6	Jérôme Labrecque Bois Cargault inc. 4/6
	Mario Leblanc MRC de L'Islet 5/6	Jérôme Lapointe Ass. prop. boisés Beauce 6/6	Robin Pelletier Bois Daaquam inc. 6/6
	Gladys Mercier MRC de Montmagny 2/2	Pierre Lemieux Synd. prod. bois Côte-du-Sud 4/4	Louis Villeneuve Produits forestiers D.G. Itée 6/6
	Alain Talbot MRC de Montmagny 3/4	Pascal Ouellette Group. for. du Sud Dorchester inc. 5/5	
		Michel Simard Group. for. du Sud Dorchester inc. 1/1	
		Philip Pelletier Group. for. Mont.-L'Islet inc. 5/5	
		Marc-Antoine Therrien Group. for. Bellechasse- Lévis inc. 5/6	

Au cours de la dernière année financière, six réunions du conseil d'administration ont eu lieu. Lors de ces rencontres, les orientations et les décisions prises portent essentiellement sur les questions d'ordre politique, administratif et technique en rapport au fonctionnement de l'Agence et au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

L'élection en vue de nommer les officiers de l'Agence a été réalisée le 17 juin 2025. M. Eddy Morin fut reconduit à la présidence à titre indépendant. Mme Caroline Houde fut également nommée à la vice-présidence.

Voici les principaux dossiers qui ont été abordés par le conseil d'administration en 2025-2026 :

- Programmation budgétaire de l'Agence et répartition entre les conseillers forestiers selon le plan d'action du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- Répartition budgétaire du PAMVFP et comptabilisation des volumes de bois produits;
- Simplification de la grille annuelle de taux d'investissement en forêt privée;
- Modulation du financement des travaux sylvicoles, plainte d'un producteur forestier et enquête du syndic de l'OIFQ;
- Contribution de l'industrie, enquête sur les volumes de bois mis en marché et contribution volontaire des conseillers forestiers;
- Suivi des Chantiers de la forêt privée et du projet de loi 97;
- Mise à jour du PPMV;
- Bilan de la démarche de mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois;
- Demandes d'accès à l'information;
- Sixième inventaire écoforestier;
- Rapport de vérification opérationnelle et critères de performance des conseillers forestiers;
- Programme 2 milliards d'arbres – volet régulier 2025-2031 et Plan pour une économie verte 2030;
- Conditions de travail des employés de l'Agence et l'indemnité pour le président;
- Financement du transfert de connaissances;
- Modernisation du SIGGA;
- Suivi de la Table des agences;
- Bilan de performance des agences;
- Projets d'éoliennes et de ligne de transport d'électricité;
- Entente de service professionnel avec la MRC des Etchemins et la MRC de L'Islet sur l'application du règlement forestier;
- Évolution de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette, programme de pulvérisation et directives régionales;
- Projet d'étude comparative des superficies exécutées à l'aide d'un drone versus un GPS conventionnel;
- Révision des règlements forestiers des MRC.
- Suivi des projets de l'Agence :
 - Les nerpruns envahissants;
 - Plans d'aménagement forestier bonifiés;
 - Inventaire des plantes menacées ou vulnérables;
 - Mobilisation des propriétaires pour la protection des espèces en péril;
 - Caractérisation des milieux humides d'intérêt et restauration de la rivière Daaquam;
 - Projet SylvAdapt;
 - Amélioration des traverses de cours d'eau.

Comités

Comité de gestion administrative

Mandat

Le comité de gestion administrative a pour mandat de faire l'évaluation du directeur, de réviser les évaluations des autres employés de l'Agence faites par le directeur, recommander au conseil d'administration les conditions de travail des employés, d'effectuer le suivi des

Membres :

Eddy Morin
Martin J. Côté
Sylvain Lamontagne

dépenses administratives de l'Agence, de collaborer avec le directeur à la préparation du budget et d'évaluer les demandes d'achat d'immobilisations non prévues au budget annuel.

Caroline Dubé
Caroline Houde
Jean-Pierre Faucher

Durant l'année 2025-2026, le comité s'est réuni à deux reprises, soit le 28 avril 2025 et le 20 janvier 2026. Les sujets abordés par le comité de gestion administrative sont les suivants :

- États des résultats au 31 mars 2025;
- Programmation budgétaire 2025-2026;
- Répartition budgétaire des conseillers forestiers 2025-2026;

- Évaluation des employés;
- Conditions de travail des employés pour 2025-2026;
- Plainte d'un producteur forestier sur le partage de l'aide financière;
- Suivi sur le processus d'embauche et l'agrandissement des bureaux de l'Agence.

Rencontres des conseillers forestiers

Au cours de l'année 2025-2026, trois rencontres avec les conseillers forestiers accrédités ont été tenues. Celles-ci permettent entre autres de présenter les modifications aux directives administratives et techniques, d'exposer les modalités associées aux différents programmes, de faire un suivi sur la réglementation qui touche notre secteur d'activités et de discuter des projets multiressources en cours. Ces réunions sont un

lieu d'échange entre les professionnels sur les réalités terrains et les besoins pour faciliter la livraison des programmes, répondre aux besoins des propriétaires et améliorer nos pratiques. Plus particulièrement au cours de la dernière année, des discussions sur la gestion de l'épidémie de TBE, le cadre modernisé pour la gestion des milieux hydriques ainsi que l'autonomie professionnelle de l'ingénieur forestier ont été tenues.

Ressources consenties par les partenaires

Le tableau ci-dessous présente la contribution des partenaires pour leur implication aux réunions du conseil d'administration, leur

participation aux comités et la contribution financière du monde municipal à la gestion administrative de l'Agence.

Partenaires	Participation aux réunions du C.A.	Participation aux comités	Contribution monétaire	Total
Industries forestières	22 540 \$	1 610 \$	- \$	24 150 \$
Ministère	8 050 \$	1 610 \$	- \$	9 660 \$
Monde municipal	13 685 \$	1 610 \$	6 000 \$	21 295 \$
Représentants des propriétaires	26 565 \$	64 400 \$	- \$	90 965 \$
Total	70 840 \$	69 230 \$	6 000 \$	146 070 \$



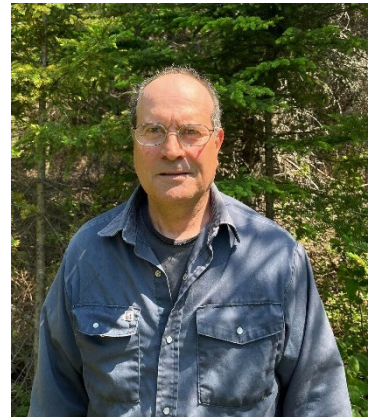
Personnel de l'Agence



Jean-Pierre Faucher
Ingénieur forestier
Directeur



Pascale Thivierge
Adjointe administrative



Denis Ferland
Technicien forestier



Gabrielle Préfontaine-Dastous, M.Sc., Biologiste
Coordonnatrice de
projets multiresources



Rosaly Jolin
Ingénieure forestière
Responsable technique



Anthony Boutin
Coordonnateur PPMV



Marc-Antoine D'Amours
Technicien forestier



Victor Bisier
Technicien en bioécologie
Stagiaire

Conseillers forestiers accrédités en 2025-2026

Association des propriétaires de boisés de la Beauce

3500, boulevard Dionne
Saint-Georges (Québec) G5Y 3Y9
Tél. : 418 228-5110

Groupelement forestier de Bellechasse-Lévis inc.

335, route 281
Saint-Magloire (Québec) G0R 3M0
Tél. : 418 257-2665

Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.

148-1120, 6^e avenue
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0
Tél. : 418 598-3057

Groupelement forestier du Sud de Dorchester inc.

1506, 25^e Avenue
Saint-Prosper (Québec) G0M 1Y0
Tél. : 418 594-8208

Conseillers forestiers de la région de Québec inc.

200-6021, boul. Wilfrid-Hamel
L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 2H3
Tél. : 367 777-0555

Groupelement forestier Montmagny-L'Islet inc.

1-600, route de l'Église
Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0
Tél. : 418 598-3056

Consultants forestiers M.S. inc.

40-1114, boulevard Guillaume-Couture
Lévis (Québec) G6W 0R8
Tél. : 418 903-4747

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025-2026

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP), aussi connu sous le nom de programme régulier, est financé par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) auquel s'ajoute la contribution des industries forestières ainsi que la participation des producteurs forestiers. La valeur des traitements sylvicoles est établie par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) et le MRNF détermine les activités admissibles ainsi que le niveau de participation financière. Les taux se composent d'une aide financière pour l'encadrement professionnel (volet technique) et pour la plupart des traitements, une aide à l'exécution des travaux. L'aide

technique et celle à l'exécution peuvent être financées séparément ou globalement. L'aide financière couvre 95 % de la valeur des travaux de dégagement, 90 % pour les travaux commerciaux et 80 % pour les autres traitements. La différence constitue la participation du producteur forestier.

L'enveloppe provinciale reliée à ce programme est de 28,9 M\$. Au cours de la dernière année une bonification de 28,5 M\$ fut ajoutée au PAMVFP. Le montant de la contribution du MRNF dont l'Agence a bénéficié en 2025-2026 fut de 5 002 720 \$, soit 8,7 % de l'enveloppe provinciale.

Plan pour une économie verte 2030

En mai 2023, la ministre a annoncé un financement additionnel de 8,1 M\$ sur 3 ans (2023-2024 à 2025-2026) dans le cadre du Plan pour une économie verte (PEV 2030). Cet investissement visait à poursuivre le projet de

boisement de friches en forêt privée et la réalisation de travaux de remise en production des superficies affectées par la TBE. Pour l'année 2025-2026, ce sont 141 331 \$ qui ont été investis par notre Agence dans le PEV 2030.

Programme 2 milliards d'arbres, volet régulier

Un volet régulier du programme 2 milliards d'arbres pour la période 2025 à 2031 offre un financement pour le reboisement de zones touchées par des perturbations naturelles et de sites improductifs. Muni d'une enveloppe de

12,55 M\$, l'AMVAP a bénéficié d'un financement de 1 709 500 \$ en 2025-2026 dont 891 245 \$ ont été utilisés. Le montant reporté servira à défrayer l'entretien des plantations établies dans ce programme.

Statistiques des programmes d'aide

Les statistiques relatives aux investissements sylvicoles de l'année 2025-2026 présentées dans cette section concernent le PAMVFP, le

Plan pour une économie verte (PEV 2030) et le 2 milliards d'arbres (2 GA). Le détail des réalisations par activité se trouve à l'annexe 1.

Contribution financière des partenaires

	2025-2026	2024-2025	% variation
PAMVFP	5 002 720 \$	4 803 248 \$	4,2 %
PAMVFP - Mise en œuvre mobilisation des bois	0 \$	10 781 \$	N/A
PAMVFP – Drone et Sondage de satisfaction	43 226 \$	5 520 \$	683,1 %
PAMVFP – PAF bonifiés	33 980 \$	0 \$	N/A
PEV 2030	141 331 \$	108 953 \$	29,7 %
Subvention 2021	0 \$	2 849 \$	N/A
2 milliards d'arbres	891 245 \$	0 \$	N/A
Industries forestières	643 837 \$	620 791 \$	3,7 %
Total	6 756 339 \$	5 552 141 \$	21,7 %

Clientèle desservie par MRC ou Ville pour le PAMVFP, le PEV 2030 et le 2 GA

MRC ou Ville	Propriétaires desservis		
	PAMVFP	PEV 2030	2 GA
Bellechasse	156	2	9
Etchemins	274	5	12
L'Islet	152	5	57
Montmagny	122	0	37
Ville de Lévis	6	0	1
Total	710	12	116

Aide financière versée par programme pour chacune des MRC ou Ville

MRC ou Ville	Aide financière versée 2025-2026		
	PAMVFP	PEV 2030	2 GA
Bellechasse	984 594 \$	3 733 \$	43 017 \$
Etchemins	2 438 832 \$	29 674 \$	90 454 \$
L'Islet	717 007 \$	102 562 \$	442 000 \$
Montmagny	1 007 551 \$	0 \$	298 433 \$
Ville de Lévis	65 931 \$	0 \$	763 \$
Total	5 213 915 \$	135 969 \$	874 667 \$

Clientèle desservie par MRC ou Ville – tous programmes confondus

MRC ou Ville	Propriétaires desservis	Aide financière versée	Proportion
Bellechasse	161	1 031 345 \$	16,6 %
Etchemins	281	2 558 959 \$	41,1 %
L'Islet	179	1 261 569 \$	20,3 %
Montmagny	137	1 305 984 \$	21,0 %
Ville de Lévis	7	66 694 \$	1,1 %
Total 2025-2026	748	6 224 551 \$	100 %
Total 2024-2025	623	5 251 231 \$	100 %

Répartition de l'aide financière entre les petits et les grands propriétaires

Programmes	Types de producteurs	Propriétaires desservis	Nombre de traitements ¹	Aide financière versée
PAMVFP	Petits propriétaires	708	1 949	5 170 508 \$
	Grands propriétaires	2	13	43 407 \$
	Sous-total	710	1 962	5 213 915 \$
PEV 2030	Petits propriétaires	12	21	135 969 \$
	Grands propriétaires	0	0	0 \$
	Sous-total	12	21	135 969 \$
2 GA	Petits propriétaires	115	384	864 624 \$
	Grands propriétaires	1	1	10 043 \$
	Sous-total	116	385	874 667 \$
Total	Petits propriétaires	745	2 354	6 171 101 \$
	Grands propriétaires	3	14	53 450 \$
	Total 2025-2026	748	2 368	6 224 551 \$
	Total 2024-2025	623	1 772	5 251 231 \$

Travaux réalisés

Traitements	2025-2026		
	PAMVFP	PEV 2030	2 GA
Préparation de terrain	422,1 ha	0 ha	377,3 ha
Reboisement	858 482 plants	0 plants	626 247 plants
Regarni	17 325 plants	0 plants	0 plants
Entretien de plantation	918,6 ha	71,3 ha	0 ha
Traitements non commerciaux	31,4 ha	0 ha	0 ha
Traitements commerciaux	1 027,4 ha	0 ha	0 ha
Aide mobilisation des bois	2 304,9 ha	0 ha	0 ha
Total¹	4 704,4 ha	71,3 ha	377,3 ha

Travaux réalisés - tous programmes confondus

Traitements	2025-2026	2024-2025	Évolution
Préparation de terrain	799,4 ha	673,4 ha	18,7 %
Reboisement	1 484 729 plants	1 114 663 plants	33,2 %
Regarni	17 325 plants	10 897 plants	59,0 %
Entretien de plantation	989,9 ha	923,9 ha	7,2 %
Traitements non commerciaux	31,4 ha	28,7 ha	9,6 %
Traitements commerciaux	1 027,4 ha	862,1 ha	19,2 %
Aide tech. mobilisation des bois	2 304,9 ha	1 336,7 ha	72,4 %
Total¹	5 152,9 ha	3 824,7 ha	34,7 %
Superficie reboisée	838,8 ha	602,2 ha	39,3 %
Total incluant le reboisement	5 991,7 ha	4 426,8 ha	35,3 %

¹ Total excluant la superficie reboisée, le martelage et le transport de plants.

Aide financière versée par catégorie de traitement

Traitements	PAMVFP		PEV 2030		2 GA	
	\$	%	\$	%	\$	%
Préparation de terrain	487 791 \$	9,4 %	0 \$	0 %	433 520 \$	49,6 %
Reboisement	595 962 \$	11,4 %	0 \$	0 %	441 147 \$	50,4 %
Regarni	13 129 \$	0,3 %	0 \$	0 %	0 \$	0 %
Entretien de plantation	1 660 963 \$	31,9 %	135 969 \$	100 %	0 \$	0 %
Traitements non commerciaux	56 526 \$	1,1 %	0 \$	0 %	0 \$	0 %
Traitements commerciaux	1 625 714 \$	31,2 %	0 \$	0 %	0 \$	0 %
Aide tech. mobilisation des bois	773 830 \$	14,8 %	0 \$	0 %	0 \$	0 %
Total	5 213 915 \$	100 %	135 969 \$	100 %	874 667 \$	100 %

Aide financière versée par catégorie de traitement - tous programmes confondus

Traitements	2025-2026		2024-2025		Évolution
	\$	%	\$	%	
Préparation de terrain	921 311 \$	14,8 %	741 504 \$	14,1 %	24,2 %
Reboisement	1 037 109 \$	16,7 %	725 708 \$	13,8 %	42,9 %
Regarni	13 129 \$	0,2 %	7 367 \$	0,1 %	78,2 %
Entretien de plantation	1 796 932 \$	28,9 %	1 905 564 \$	36,3 %	-5,7 %
Traitements non commerciaux	56 526 \$	0,9 %	48 373 \$	0,9 %	16,9 %
Traitements commerciaux	1 625 714 \$	26,1 %	1 394 987 \$	26,6 %	16,5 %
Aide tech. mobilisation des bois	773 830 \$	12,4 %	427 728 \$	8,1 %	80,9 %
Total	6 224 551 \$	100 %	5 251 231 \$	100 %	18,5 %

Volumes de bois récoltés

Programme PAMVFP	Superficie en travaux commerciaux	Nombre de traitements ¹	Aide financière versée	Volume récolté m³ solides
Total 2025-2026¹	3 332,2 ha	1 169	2 399 544 \$	407 160 m³
Total 2024-2025¹	2 198,8 ha	776	1 822 715 \$	245 028 m³
Évolution	51,5 %	50,6 %	31,6 %	66,2 %

¹Superficie et nombre de traitements excluant le martelage.

Budget investi par conseiller forestier et aide financière moyenne par producteur

Conseillers forestiers	Montants investis				Nombre proprio. desservis	Aide financière moyenne / producteur
	PAMVFP	PEV 2030	2 GA	Total		
Association prop. de boisés de la Beauce	599 131 \$	7 718 \$	22 272 \$	629 121 \$	91	6 913 \$
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	328 982 \$	14 143 \$	121 372 \$	464 497 \$	54	8 602 \$
Conseillers forestiers région de Québec	432 855 \$	0 \$	25 956 \$	458 811 \$	59	7 776 \$
Consultants forestiers M.S.	147 496 \$	0 \$	24 753 \$	172 249 \$	23	7 489 \$
Groupe forestier de Bellechasse-Lévis	1 234 527 \$	2 223 \$	81 070 \$	1 317 820 \$	158	8 341 \$
Groupe forestier du Sud de Dorchester	1 372 902 \$	24 449 \$	27 931 \$	1 425 282 \$	158	9 021 \$
Groupe forestier Montmagny-L'Islet	1 098 022 \$	87 435 \$	571 313 \$	1 756 770 \$	218	8 059 \$
Total 2025-2026	5 213 915 \$	135 969 \$	874 667 \$	6 224 551 \$	748	8 322 \$
Total 2024-2025	5 147 425 \$	103 806 \$	0 \$	5 251 231 \$	623	8 429 \$

Participation des producteurs forestiers

Les calculs de la valeur des traitements relèvent du BMMB et le MRNF établit le niveau de financement ainsi que les activités admissibles. L'aide financière versée couvre de 80 % à 95 % de la valeur des travaux. Basée sur cette participation financière, la valeur de la contribution des producteurs forestiers pour l'année 2025-2026 est de 868 210 \$.

À ce montant s'ajoute la contribution des producteurs forestiers liée à la confection de leur plan d'aménagement forestier qui est

entièrement à leur charge depuis le 1^{er} avril 2012, mais admissible au crédit du *Règlement sur le remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus*.

Le coût facturé par les conseillers forestiers pour la confection de 667 plans d'aménagement forestier en 2025-2026 est d'environ 520 250 \$. Ainsi, la participation totale des producteurs forestiers est évaluée à 1 368 460 \$.

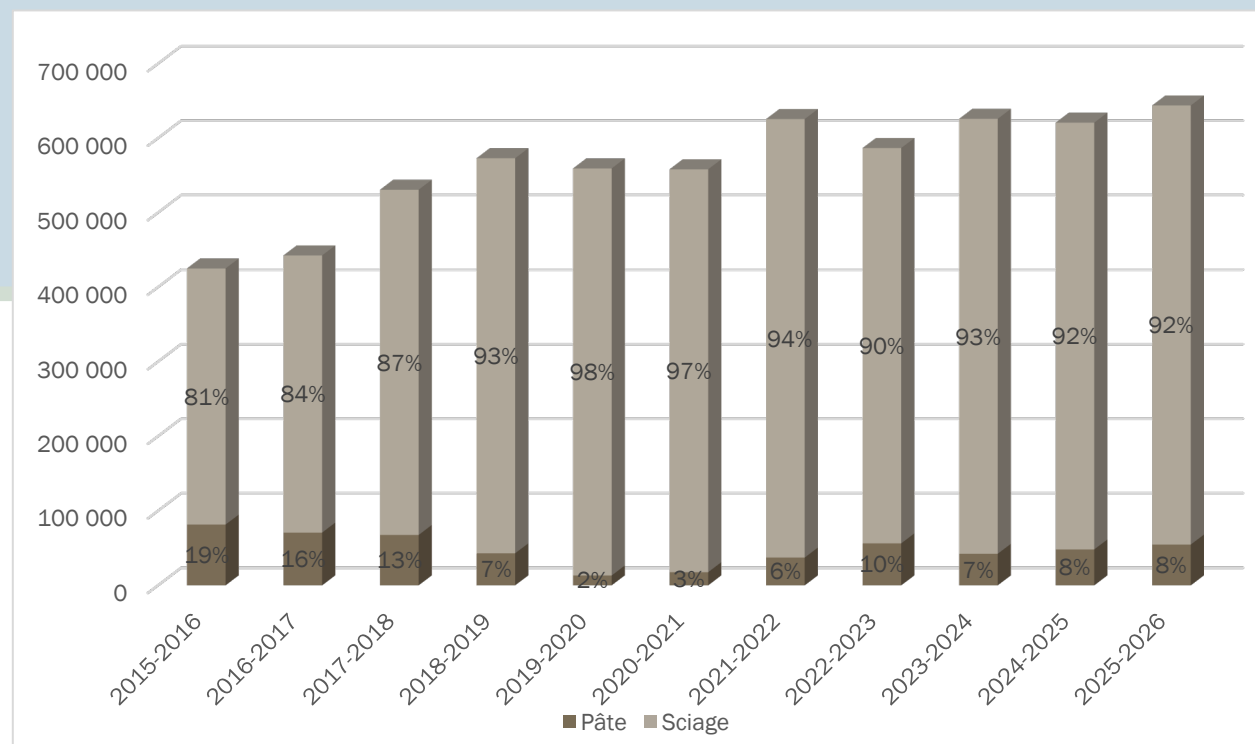
Contribution de l'industrie

La contribution des titulaires de permis d'usine de transformation du bois en 2025-2026 fut de 643 837 \$. Ces industries versent une contribution de 1 \$/m³ solide de bois achetés sur le territoire de l'Agence. La liste des usines qui ont contribué à l'Agence en ordre décroissant de contribution est présentée ci-dessous.

Bois Daaquam inc. Division Saint-Just
Carrier & Bégin inc.
Bois Daaquam inc. Division Saint-Pamphile
Matériaux Blanchet inc.
Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.
Produits forestiers D.G. Itée
Domtar inc. (Windsor)
Clermond Hamel Itée
Les Bois Carthage inc.
Fontaine inc.
Bois Cargault inc.
Produits forestiers Arbec inc.
Groupe NBG inc.
Mobilier Rustique (Beauce) inc.
Scierie Arbotek inc.

Scierie Lapointe et Roy Itée
Entreprise forestière Lambert inc.
Le Spécialiste du bardeau de cèdre inc.
Maibec inc. Division Saint-Pamphile
Bégin & Bégin inc.
René Bernard inc.
Bois Lib inc.
Maibec inc. Division Saint-Théophile
Vexco inc.
Stella-Jones inc.
Multibois FL inc.
Les Bois Poulin inc.
J.M. Champeau inc.
Champeau Mégantic inc.

Évolution du volume de bois déclaré par les industries (m³ solides)



Vérification opérationnelle et critères de performance

L'Agence réalise une vérification opérationnelle des travaux qu'elle finance afin de s'assurer que ceux-ci satisfont les exigences définies par le MRNF et l'Agence. Toujours dans une optique d'amélioration continue, cette opération permet également d'évaluer la qualité des travaux exécutés et la satisfaction des propriétaires sur les services rendus par leurs conseillers forestiers. Afin de répondre à une décision découlant du Rendez-vous de la forêt privée 2011, des critères de performance provinciaux ont été établis par le MRNF. Ceux-ci ont été intégrés à la vérification opérationnelle et servent à l'évaluation des conseillers forestiers selon des cibles régionales définies par l'Agence.

La cible d'échantillonnage de la vérification opérationnelle est fixée à 7 % des dossiers prescrits ou facturés par conseiller forestier, par groupe d'activités et par programme dont 5 %

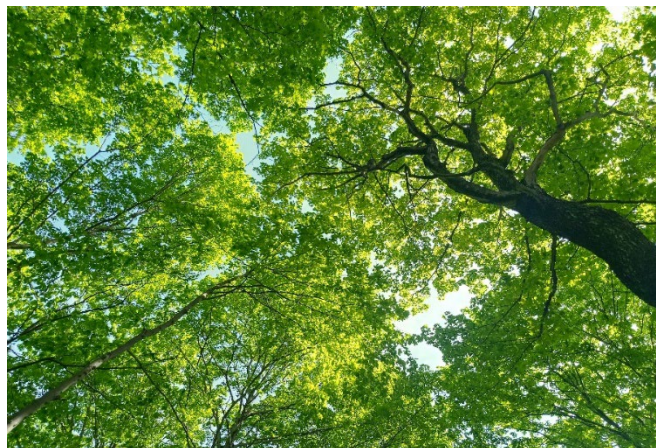
des dossiers sont choisis aléatoirement et 2 % de façon ciblée.

La vérification opérationnelle porte à la fois sur les prescriptions sylvicoles et les rapports d'exécution.

La valeur des travaux vérifiés dans le cadre du PAMVFP, le Plan pour une économie verte 2030 (PEV) et le 2 milliards d'arbres (2 GA) en 2025 totalisent 1 015 122 \$, soit 19,1 % des sommes investies pendant la période de vérification. La valeur des mesures coercitives appliquées à la suite de la vérification est de 11 534 \$.

Voici la conformité générale des documents et travaux vérifiés en 2025 dans le cadre de la vérification opérationnelle ainsi que les résultats en considérant la pondération définie pour le portrait des conseillers forestiers incluant les critères de performance.

	Nombre vérifiés	Nombre conformes	% conforme	
			2025	2024
Prescriptions sylvicoles	125	112	89,6 %	75,0 %
Rapports d'exécution	147	124	84,4 %	88,0 %
Qualité des travaux	147	141	95,9 %	97,4 %
Quantités facturées	147	117	79,6 %	90,6 %
PAMVFP	500	436	87,2 %	88,0 %
PEV 2030	7	7	100 %	100 %
2 GA	59	51	86,4 %	NA
Total	566	494	87,3 %	87,7 %



Conformité des prescriptions sylvicoles

Groupe d'activités	2025			% de conformité (Cible : 100 %)	
	Nombre de traitements	Nombre vérifiés	% vérifié		
				2025	2024
Préparation de terrain	190	9	4,7 %	85,0 %	73,8 %
Reboisement et regarni	306	27	8,8 %	100 %	99,3 %
Entretien de plantation	251	17	6,8 %	88,8 %	94,3 %
Traitements non commerciaux	13	0	0 %	NA	NA
Traitements commerciaux	940	72	7,7 %	91,0 %	83,6 %
PAMVFP	1 484	110	7,4 %	91,6 %	86,8 %
PEV 2030	15	1	6,7 %	100 %	100 %
2 GA	201	14	7,0 %	93,6 %	NA
Total 2025	1 700	125	7,4 %	91,6 %	
Total 2024	1 495	120	8,0 %		86,4 %

Conformité des rapports d'exécution

Groupe d'activités	2025			% de conformité (Cible : 100 %)	
	Nombre de traitements	Nombre vérifiés	% vérifié		
				2025	2024
Préparation de terrain	190	22	11,6 %	93,0 %	90,5 %
Reboisement et regarni	312	27	8,7 %	89,9 %	94,4 %
Entretien de plantation	251	29	11,6 %	96,1 %	98,0 %
Traitements non commerciaux	13	0	0 %	NA	NA
Traitements commerciaux	940	69	7,3 %	97,6 %	95,6 %
PAMVFP	1 490	130	8,7 %	90,1 %	90,0 %
PEV 2030	15	2	13,3 %	92,8 %	79,3 %
2 GA	201	15	7,5 %	86,3 %	85,3 %
Total 2025	1 706	147	8,6 %	89,7 %	
Total 2024	1 455	117	8,0 %		88,6 %

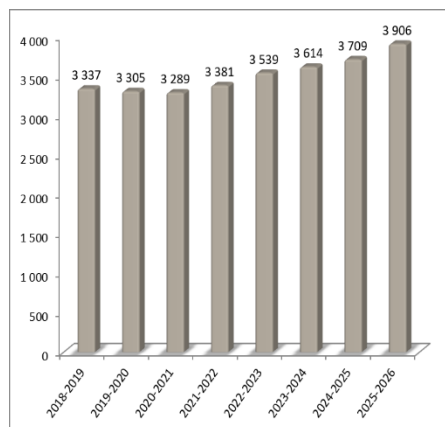
% de conformité		
Autres critères de performance	Cibles	
Conformité des suivis de plantation	100 %	98,0 %
Respect de la programmation de l'Agence	90 %	100 %
Qualité des documents	100 %	97,9 %
Satisfaction de la clientèle desservie	85 %	91,2 %
Performance globale des conseillers forestiers	85 %	92,0 %

Évolution du nombre de producteurs forestiers enregistrés

Depuis le 1^{er} avril 2012, le PAMVFP ne finance plus la confection du plan d'aménagement forestier (PAF). Cependant, les dépenses afférentes à ce plan demeurent admissibles au remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus. Les PAF produits doivent être conformes au règlement établi par les agences. À cet effet, l'Agence a actualisé son règlement sur le PAF le 18 décembre 2024 afin d'y intégrer les nouvelles exigences du MRNF pour l'enregistrement des producteurs forestiers.

Au 31 mars 2026, on comptait 3 906 producteurs forestiers reconnus sur une possibilité d'environ 12 650, soit 31 % des propriétaires qui possèdent un plan d'aménagement forestier valide. On note une hausse de 197 producteurs enregistrés comparativement à l'année précédente. La superficie forestière enregistrée est de 50 % de la superficie forestière productive. Il s'agit d'une augmentation de 10 317 ha comparativement au 31 mars 2025.

Évolution du nombre de producteurs forestiers enregistrés



MRC	Nombre de producteurs forestiers potentiels	Nombre de producteurs forestiers enregistrés ¹	% de producteurs enregistrés	% de superficie forestière enregistrée
Bellechasse	3 351	978	29 %	46 %
Etchemins	3 067	1 553	51 %	66 %
L'Islet	2 846	784	28 %	47 %
Montmagny	2 469	588	24 %	41 %
Lévis	943	126	13 %	27 %
Total	12 646	3 906	31 %	50 %

¹ Considère qu'un propriétaire peut posséder un lot sur le territoire de plus d'une MRC.

Nouveaux producteurs forestiers enregistrés (recrutement) et variation annuelle du nombre de producteurs forestiers

Année	Nombre recrutés	Variation annuelle
2020-2021	199	-16
2021-2022	267	+92
2022-2023	251	+158

Année	Nombre recrutés	Variation annuelle
2023-2024	224	+75
2024-2025	230	+95
2025-2026	264	+197

Transfert de connaissances

L'Agence a investi un montant de 52 452 \$ en transfert de connaissances en 2025-2026 ce qui comprend les formations aux propriétaires et les visites-conseils. Comme par le passé, nos trois partenaires, soit l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB), le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud (SPBCS) et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ) étaient mandatés afin d'offrir les formations aux propriétaires. L'APBB et le SPFRQ ont été en mesure d'offrir des activités pour un investissement de 25 892 \$.

Le tableau suivant présente les activités réalisées. Notons que les propriétaires devaient déboursier une somme minimale de 50 \$ pour participer à une formation (200 \$ pour celles

d'abattage manuel sécuritaire CNESST) ce qui représente une contribution de 7 850 \$.

L'Agence a également organisé trois formations sur l'identification des milieux humides, deux sur les nerpruns, une sur les PAF bonifiés et organisé deux soirées d'information au cours de la dernière année. Au total, 207 participants ont assisté à ces activités.



Activités de transfert de connaissances financées en 2025-2026

Activités de formation	Nombre d'activités	Nombre de participants
Abattage manuel sécuritaire	5	35
Affûtage et entretien de la scie à chaîne	3	25
J'améliore mon boisé	1	11
Récolte de bois et partage des revenus	1	10
Santé et sécurité en abattage manuel CNESST	7	19
Total 2025-2026	17	100
Total 2024-2025	4	33

L'Agence a aussi supporté financièrement la réalisation de visites-conseils afin que les conseillers forestiers puissent rencontrer individuellement des propriétaires forestiers pour leur donner des renseignements sur l'aménagement de leurs boisés.

Les visites-conseils sont offertes autant aux producteurs forestiers reconnus qu'aux propriétaires de boisés qui n'ont pas de plan d'aménagement forestier.

Visites-conseils financées en 2025-2026

Groupe d'activités	Aide financière versée	Nombre d'unités
Visites-conseils	26 560 \$	64 visites

Activités réalisées pour l'administration

Application de la politique de sécurisation des investissements

La politique de sécurisation des investissements adoptée par l'Agence vise à assurer la protection des travaux réalisés grâce à l'aide financière des programmes. Au cours de l'année 2025-2026, 19 dossiers de destruction de travaux ont été soumis ou détectés par l'Agence. Règle générale, ces dossiers concernent l'aménagement d'un chemin, la construction d'une résidence ou la coupe de récupération à la suite d'une perturbation naturelle.

L'Agence a aussi répondu à 347 demandes de propriétaires, notaires, MRC ou conseillers forestiers au sujet des engagements en vigueur relatifs à la protection des travaux financés. De nombreux efforts de sensibilisation ont été faits auprès des notaires et des propriétaires vendeurs pour les inciter à réaliser le transfert de responsabilité vers l'acquéreur.

Table des agences

Issue du Rendez-vous de la forêt privée 2011, la Table des agences, formée de représentants de chacune des agences et du Service de la forêt privée, traite des aspects techniques et administratifs de la livraison des programmes d'aide. La Table s'est réunie à six reprises au cours de la dernière année. Les principaux sujets traités touchaient la simplification de l'enregistrement des producteurs forestiers, le cadre normatif du PAMVFP, le projet de grille simplifiée, le rapport sur l'uniformisation, la simplification et l'optimisation de la gestion des agences, les plans d'aménagement forestier bonifiés, le comité innovation, le suivi du comité sur la réglementation municipale, le PPMV, les surplus budgétaires et activités non

admissibles, la protection des renseignements personnels et les chantiers en forêt privée.

Comité SIGGA

Le comité SIGGA s'est réuni à vingt-cinq reprises au cours de l'année. Le directeur siège au comité. Les rencontres ont porté sur le développement du SIGGA3 et la gestion de la panne du SIGGA1.

Comité de suivi sur la grille des taux d'investissement

Le directeur assiste au comité provincial sur la grille des taux d'investissement en forêt privée. Ce comité est chapeauté par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) et fournit des recommandations sur les améliorations à apporter à l'établissement de la valeur des travaux. Il s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2025-2026 et les sujets traités sont le bilan de la consultation sur la grille des valeurs des dépenses admissibles 2025-2026 et son arrimage avec le RRTF et la consultation sur la grille simplifiée 2026-2027.

Comité innovation

Le directeur représente les agences au Comité innovation formé en 2023 qui vise à accroître l'efficacité dans le fonctionnement en forêt privée par le biais des technologies. Une rencontre a eu lieu au cours de l'année 2025-2026.

Site amvap.ca

Au cours de l'année 2025-2026, on note 1 759 visiteurs et 24 229 pages consultées et événements. Des pages sur les projets multiressources ont été ajoutées ainsi qu'une mise à jour de l'évolution de l'épidémie de TBE. Cet outil de communication demeure un incontournable pour les propriétaires.

Autres activités

Voici les autres activités et réalisations de l'Agence pour l'année 2025-2026 :

- Distribution d'arbres dans le cadre du mois de l'arbre et participation à une activité de plantation d'arbres avec les élèves de l'école de Saint-Camille-de-Lellis;
- Réalisation d'une étude comparative pour la mesure de superficies exécutées à l'aide d'un drone en forêt privée;
- Numérisation des coupes intensives et partielles non financées sur le territoire de l'Agence;
- Production et partage de couches pour les conseillers forestiers sur l'évolution de l'épidémie de TBE (zone de restriction et d'interdiction) et les peuplements à protéger;
- Collaboration avec la SOPFIM et le MRNF pour la modification des ententes de pulvérisation;
- Entrevues à Passion FM et pour la Voix du Sud sur l'évolution de l'épidémie de TBE;
- Diffusion des couches de cadastre rénové aux conseillers forestiers et préparation des orthophotos 2025;
- Poursuite de la compilation dans une base de données des résultats de suivis de plantations;
- Participation aux Chantiers de la forêt privée;
- Participation à un comité provincial sur la commercialisation de l'ail des bois;
- Collaboration avec le MRNF sur le respect des obligations du modèle d'affaires des groupements forestiers et la simplification de l'enregistrement du producteur forestier;
- Soutien à des propriétaires et conseillers forestiers sur l'application des règlements sur les milieux humides et hydriques (REAFIE et RAMHHS);
- Soutien à des étudiants et des chercheurs sur des projets de recherche en forêt privée;
- Réalisation de démarches auprès des députés provinciaux sur le partage de l'aide financière en forêt privée;
- Poursuite du projet de sondage sur la satisfaction des propriétaires forestiers desservis dans le PAMVFP;
- Rencontre avec la Ville de Lévis sur la réglementation pour la protection des milieux humides;
- Traitement des plaintes de propriétaires forestiers;
- Collaboration avec la MRC des Etchemins sur la mise à jour du rôle d'évaluation des immeubles forestiers;
- Préparation de recommandations à l'OIFQ et au MRNF sur la modulation des taux en forêts privées;
- Suivi de deux plans de redressement de conseillers forestiers;
- Participation à la révision des règlements forestiers de la MRC de Bellechasse et des Etchemins;
- Participation à la révision du PDZA de la MRC des Etchemins;
- Participation au conseil d'administration et à l'AGA du CBE;
- Réalisation d'un projet pour la mobilisation des propriétaires forestiers de la MRC de Bellechasse;
- Rencontres avec les promoteurs éoliens des projets de Saint-Paul et de la Forêt Domaniale;
- Formation des employés sur l'utilisation du drone et le RMUN;
- Réponses à des demandes d'accès à l'information;

- Collaborations avec des organismes de bassin versant pour la réalisation de projets touchant les milieux humides, les espèces exotiques envahissantes et la mise en œuvre de leur PDE;
- Entrevues à Passion FM sur les espèces exotiques envahissantes;
- Participation aux consultations des plans Climat des MRC de Bellechasse et des Etchemins;
- Animation d'un groupe de travail régional sur les nerpruns envahissants;
- Webconférence sur les espèces exotiques envahissantes organisée par l'AFSQ;
- Participation aux rencontres de concertation régionale sur la connectivité écologique en Chaudière-Appalaches;
- Concertation OBV Côte-du-Sud sur les débits insuffisants et COBARIC problématiques d'embâcle et de bois mort;
- Participation au comité aviseur piloté par GFQ sur la connectivité écologique et la vulnérabilité des peuplements aux changements climatiques en forêt privée;
- Participation à une rencontre du Catalyseur d'innovation de la forêt aux produits biosourcés (CIFPROB FRQ);
- Participation aux comités de conservation du martinet ramoneur de Québec Oiseaux;
- Présentation au congrès Flora Québeca;
- Présentation au colloque sur la biodiversité de l'OIFQ et la FFQ.

Services professionnels

Réglementation forestière

L'Agence offre les services de ses professionnels afin d'assurer le suivi de l'application du Règlement régional relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées de la MRC des Etchemins et de la MRC de L'Islet. À noter que l'Agence agit seulement à titre de mandataire pour les MRC et que celles-ci demeurent les autorités responsables de l'application de leurs règlements.

Au cours de l'année 2025-2026, l'agence a traité les dossiers relatifs à l'application de ces règlements en plus de réaliser les inspections reliées aux dossiers d'infraction.

Nombre de dossiers traités	Etchemins	L'Islet
Certificats d'autorisation	188	127
Rapports d'exécution	147	89
Déclarations de chemin forestier	92	74
Demandes d'informations	249	274
Total	676	564

Ces mandats avec les MRC s'intègrent aux activités de vérification opérationnelle de l'Agence et profite aux trois organismes.

Réalisations de suivis de plantations

Les techniciens forestiers de l'Agence ont réalisés en 2025 des suivis de plantations pour le Groupement forestier de Bellechasse-Lévis et le Groupement forestier du Sud de Dorchester suivant une entente de service convenue avec l'Agence.

Calculs de débits

L'Agence réalise des calculs de débits afin de dimensionner le ponceau nécessaire à une traverse de cours d'eau. Au total, les dimensions de 14 ponceaux répartis sur 8 propriétés ont été calculées par l'Agence au cours de l'année 2025-2026. Le service est offert aux conseillers forestiers, aux propriétaires, au monde municipal et aux autres partenaires.

Formation sur l'identification des milieux humides boisés

L'Agence a offert ses services pour livrer trois formations sur l'identification des milieux humides boisés et la réglementation associée aux conseillers forestiers accrédités sur son territoire. Au total, 31 ingénieurs et techniciens forestiers ont assisté aux formations. En outre, une formation a été offerte au personnel d'un organisme de bassin versant portant à 34 le nombre de professionnels formés cette année.

Aide à la réparation d'exclos aménagés dans le cadre du projet SylvAdapt

L'Agence a offert ses services pour la réparation de 4 exclos aménagés dans le cadre d'une étude portant sur la vulnérabilité de la régénération à l'herbivorie dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques. Le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy inc. (CERFO) a accompagné l'Agence dans ce mandat réalisé pour l'Université du Québec en Outaouais (UQO).

Concertation sur les plantes exotiques envahissantes en Chaudière-Appalaches

Dans le cadre du projet régional de « Lutte contre les espèces exotiques envahissantes floristiques 2025-2028 en Chaudière-Appalaches », l'Agence a offert ses services au Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches pour des rencontres de concertation et le transfert des données nécessaires à la rédaction du portrait régional.

Activité de sensibilisation

Une activité de sensibilisation et de mobilisation citoyenne sur la protection de l'environnement a été réalisée sous le thème des espèces exotiques envahissantes pour la municipalité de Saint-Anselme dans le cadre du Jour de la Terre.

Caractérisations écologiques

Deux caractérisations écologiques ont été réalisées pour des propriétaires souhaitant corriger les données cartographiques sur les milieux humides.



Plan de protection et de mise en valeur

Le deuxième Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (PPMV) a été adopté en juin 2014. Rappelons que ce PPMV comprend 10 enjeux prioritaires pour lesquels une série d'objectifs, d'actions, d'indicateurs et de cibles ont été définis. Voici

un résumé de certaines actions du PPMV qui ont été réalisées en 2025-2026 ainsi que des données relatives à la possibilité forestière du territoire. L'Agence poursuit actuellement la révision de son PPMV.

Évolution du volume de bois sur pied et de la possibilité forestière sur le territoire de l'AMVAP (m³ solides)

Types d'essences	1980	1990	2003	2015
Feuillus	20 188 000	22 897 000	25 086 000	31 303 000
Résineux	13 872 000	14 369 000	17 366 000	38 599 000
Total	34 060 000	37 266 000	42 452 000	69 902 000
% variation		+ 9 %	+ 14 %	+ 65 %
Possibilité forestière		923 759	1 120 493	1 693 158
% variation			+ 21 %	+ 51 %

Proportion de la possibilité forestière récoltée en incluant le bois de chauffage

Année	% de la possibilité forestière récoltée
2020	49 %
2021	50 %
2022	51 %
2023	46 %
2024	48 %
2025	50 %

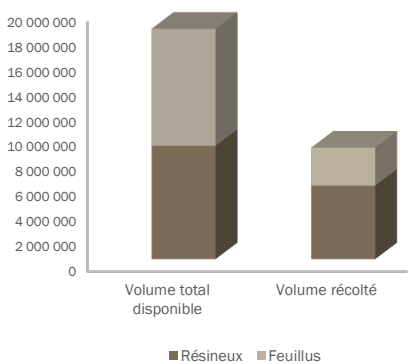
Volumes livrés sur le territoire de l'AMVAP selon les données de la FPFQ

Année	Volume récolté (m³ solides)
2021	728 700
2022	732 500
2023	650 100
2024	678 700
2025	724 900

Proportion de la possibilité forestière récoltée en 2025-2026

Groupe d'essences	% récolté
Sapin, épinettes et pins	82 %
Autres résineux	18 %
Feuillus durs	34 %
Peupliers	19 %
Total	50 %

Comparaison de la récolte et du volume disponible pour la période 2015 à 2025



Récolte 2015 à 2025 selon la possibilité forestière 2015				
Groupe d'essences	Volume total disponible ¹ (m³ solides)	Volume récolté (m³ solides)	Volume disponible non récolté (m³ solides)	% récolté
Sapin, épinettes et pins	7 817 033	5 611 323	2 205 711	72 %
Autres résineux	1 275 346	290 459	984 886	23 %
Feuillus durs	5 266 513	2 266 600	2 999 913	43 %
Peupliers	4 120 642	776 103	3 344 539	19 %
Total	18 479 534	8 944 485	9 535 049	48 %

¹ Considère la mortalité naturelle de la forêt qui a été soustraite du volume disponible, mais pas le volume marchand non récolté laissé sur les parterres de coupe.

Suivi du plan d'action du PPMV

Orientation 1 : Valoriser une culture forestière chez les propriétaires forestiers et offrir des outils permettant d'accroître la production de matière ligneuse dans le respect de la ressource	Cibles ou état initial	Résultats 2025-2026	Résultats 2024-2025
Enjeu 1 - Production de matière ligneuse			
Soutenir la réalisation de travaux avec récolte de bois pour augmenter la production de matière ligneuse.	PAMVFP : 1 118 ha (moy. 2008-2012)	PAMVFP : 3 317 ha PRTF : 1 002 ha Total : 4 319 ha	PAMVFP : 2 199 ha PRTF : 1 050 ha Total : 3 249 ha
Augmenter les superficies aménagées dans le cadre des programmes d'aide.	PAMVFP : 3 769 ha (moy. 2008-2012)	PAMVFP : 5 976 ha PRTF : 1 510 ha Total : 7 486 ha	PAMVFP : 4 427 ha PRTF : 1 348 ha Total : 5 775 ha
Suivre le respect de la possibilité forestière.	De 2008-2012 : 41 %	50 % de la possibilité for. récoltée	48 % de la possibilité for. récoltée
Susciter l'intérêt des propriétaires envers l'aménagement forestier par l'offre de formations.	15 formations 150 participants	25 formations 307 participants	10 formations 222 participants
Orientation 2 : S'assurer d'une utilisation judicieuse des budgets d'aménagement forestier afin de maximiser les retombées des investissements sylvicoles			
Enjeu 2 - Investissements sylvicoles			
Proportion des plantations nécessitant un entretien qui ont été dégagées.	99 % (2009)	99 %	99 %
Prioriser la première éclaircie commerciale dans les plantations et les peuplements naturels éduqués.	PAMVFP : 320 ha	PAMVFP : 509 ha PRTF : 41 ha Total : 550 ha	PAMVFP : 555 ha PRTF : 58 ha Total : 613 ha
Évaluer les conseillers forestiers.	En 2012 : 94 %	92 %	89 %
Orientation 3 : Contribuer à offrir des services diversifiés et adaptés aux intérêts des propriétaires forestiers			
Enjeu 3 - Valeurs et intérêts des propriétaires forestiers			
Inclure de l'information faunique aux plans d'aménagement forestier des propriétaires intéressés.	En 2012 : 3 PAFF	1 PAFF	1 PAFF

Orientation 3 : Contribuer à offrir des services diversifiés et adaptés aux intérêts des propriétaires forestiers	Cibles ou état initial	Résultats 2025-2026	Résultats 2024-2025
Enjeu 3 - Valeurs et intérêts des propriétaires forestiers			
Maintenir les connaissances des conseillers forestiers à jour en ce qui a trait à l'aménagement multiressource.		Aucune activité	Aucune activité
Orientation 4 : Viser à maintenir des conditions de travail permettant le recrutement et le développement d'une main-d'œuvre sylvicole de qualité			
Enjeu 4 - Maintien et recrutement de la main-d'œuvre			
Ajuster les taux de l'aide financière afin de maintenir les conditions de travail des ouvriers sylvicoles.	Préparation de l'étude des taux	La valeur des travaux est établie par le BMMB et le MRNF	La valeur des travaux est établie par le BMMB et le MRNF
Revoir périodiquement les normes techniques afin de simplifier la tâche des travailleurs lors de l'exécution des travaux sylvicoles.	Révision annuelle du Cahier d'instructions techniques	Le Cahier de références techniques relève du MRNF	Le Cahier de références techniques relève du MRNF
Orientation 5 : Contribuer au maintien de la biodiversité et à restaurer progressivement les attributs des forêts naturelles			
Enjeu 5 - Attributs des forêts naturelles / Enjeu 6 - Conservation des milieux naturels / Enjeu 7 - Protection des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles / Enjeu 8 - Protection des habitats fauniques / Enjeu 9 - Qualité de l'eau / Enjeu 10 - Protection des sols			
Expérimenter des traitements adaptés à la stratégie d'aménagement écosystémique.	77 ha	287 ha	176 ha
Transfert de connaissances aux conseillers forestiers sur l'intégration de l'écologie dans les traitements.		Soutien aux conseillers forestiers	Soutien aux conseillers forestiers
Mettre à jour les données servant à identifier les forêts à haute valeur pour la conservation (FHVC), former les conseillers forestiers à leur utilisation et voir à l'application des mesures d'atténuation nécessaires lors de l'exécution des travaux sylvicoles.		Formation PAFB et diffusion des données géomatiques	Diffusion des couches et soutien aux conseillers forestiers
Contribuer à conserver les milieux naturels d'intérêt par la sensibilisation et la formation des propriétaires et des conseillers forestiers.		Conservation volontaire : 85 ha	Conservation volontaire : 56 ha

Projets multiressources

Approche volontaire de conservation des milieux humides propices à la sauvagine

D'une durée de deux ans, ce projet de conservation volontaire a permis de sensibiliser dix propriétaires de lots boisés sur le territoire des Appalaches par le biais de la conservation volontaire de leurs milieux humides et un propriétaire dans une démarche de protection plus engageante. Pour contribuer à cet effort, la Fondation de la faune du Québec a octroyé un financement de 13 000 \$ dans le cadre du Programme Faune-Forêt sur terre privée. En 2025-2026, nous avons procédé à la signature de 3 nouvelles ententes de conservation volontaire totalisant une superficie de 78,1 ha en milieux humides portant la superficie totale en conservation volontaire réalisée dans le cadre du projet à 172,7 ha.

Tous alliés contre les nerpruns envahissants

La Fondation de la faune du Québec a accordé un financement de 25 000 \$ à l'Agence pour la réalisation d'un projet de transfert de connaissances sur les nerpruns envahissants. Ce projet vise notamment à informer les organismes du secteur de l'environnement de Chaudière-Appalaches à offrir des ateliers de démonstration et des visites-conseils, à établir un cadre d'intervention en cas de détection d'une colonie, mettre à jour les données d'occurrences et d'appuyer les mesures concrètes de prévention de l'envahissement en faisant des représentations auprès du monde municipal de la région. Une visite terrain en Estrie a été réalisée le 3 juillet 2025 et a permis d'unir 31 professionnels et représentants du ministère autour de la problématique. En outre,

le projet a permis de sensibiliser le monde municipal lors de deux rencontres.

Le nerprun bourdaine, un envahisseur sournois

Un financement de 50 000 \$ a été confirmé du Programme de soutien aux initiatives des organismes en environnement de la Ville de Lévis. Ce financement a permis de poursuivre les actions de contrôle au nerprun cathartique au Parc des Chutes-de-la-Chaudière ainsi que de poursuivre les inventaires de prospection sur 16 sites à usage récréatif du territoire de la Ville. Une formation à l'intention du personnel de la Ville de Lévis a été donnée par la coordonnatrice multiressources en novembre 2025 afin d'habiller les employés à poursuivre le contrôle au-delà du projet. Ce projet prendra fin le 31 mars 2027.



Sensibilisation aux nerpruns envahissants aux journées acéricoles 2026

En collaboration avec le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA), l'Agence a participé aux journées acéricoles de Montmagny et de Sainte-Marie afin de sensibiliser les acériculteurs à la présence des nerpruns envahissants en Chaudière-Appalaches. À cet effet, l'Agence a reçu un financement totalisant 6 124 \$ pour ces deux journées.

Mobilisation des propriétaires de lots boisés des Appalaches pour la protection des espèces en péril

D'une durée de cinq ans, ce projet propose de mobiliser les acteurs de la forêt privée, principalement les conseillers forestiers et les propriétaires de lots boisés dont la propriété abrite une espèce en péril.

La conservation volontaire, les plans d'aménagement forestier bonifiés et des travaux adaptés seront les outils employés pour mobiliser les propriétaires et les conseillers forestiers à la protection des habitats d'intérêt grâce à un financement de 157 716 \$ du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril d'Environnement et Changement climatique Canada. En 2025-2026, deux nouvelles occurrences de noyer cendré ont été répertoriées dans le cadre des inventaires et les données ont été transmises au CDPNQ pour leur intégration à la banque de données officielles sur les espèces à statut. Un total de 58 visites terrain ont été réalisées, parmi lesquelles 26 propriétaires ont été mobilisés par la conservation volontaire et 6 ententes supplémentaires ont été signées totalisant 6,6 ha d'habitat d'espèces fauniques à statut précaire.

Plans d'aménagement forestiers bonifiés, un outil de sensibilisation aux espèces protégées

Le Programme Faune en Danger – volet grand projet de la Fondation de la faune du Québec soutient jusqu'en 2027 le déploiement des plans d'aménagement forestier bonifiés. Le financement de 100 000 \$ permettra l'intégration des occurrences fauniques connues à la planification des interventions sylvicoles, notamment dans des plans d'aménagement forestier bonifiés ainsi que par la mise en œuvre de travaux conciliant l'aménagement et le maintien d'habitats de qualité pour ces espèces. Les propriétaires peuvent ainsi bénéficier d'une aide financière pour le renouvellement et la bonification de leur plan d'aménagement forestier, notamment lorsque des espèces à statut précaire sont présentes sur la propriété. Une mise à jour des éléments du territoire a été produite et transmise aux conseillers forestiers à la suite d'une formation donnée le 28 août 2025 dédiée au déploiement des plans d'aménagement forestier bonifiés. À cette occasion, le personnel de l'Agence a présenté son guide régional de rédaction des plans d'aménagement forestier bonifiés.



Réalisation de plans d'aménagement forestiers bonifiés (enveloppe MRNF)

L'Agence s'est vu accorder une enveloppe de 330 000 \$ par le MRNF pour les exercices 2024-2025 à 2027-2028 afin de réaliser 400 plans d'aménagement forestier bonifiés (PAFB). Pour être admissible, les données cartographiques de la propriété doivent comprendre un milieu humide, un écosystème forestier exceptionnel, une occurrence d'une espèce faunique ou floristique menacée, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée ou un écosystème forestier sensible ou vulnérable aux changements climatiques. Au cours de la dernière année, la biologiste a préparé un guide régional sur la confection du PAFB et les données géomatiques nécessaires à la préparation de ceux-ci furent diffusées aux conseillers forestiers. L'année 2025-2026 a permis aux conseillers forestiers d'adapter leurs outils pour la confection de ces plans et d'amorcer la sollicitation de propriétaires intéressés par ceux-ci. Globalement, 52 PAFB ont été préparés au cours de l'année pour un investissement total de 33 980 \$.

Amélioration et restauration des traverses de cours d'eau des Etchemins

Un montant de 44 500 \$ est accordé à l'Agence par Environnement et Changement climatique Canada pour la réalisation de ce projet qui vise à corriger des problèmes d'érosion, de sédimentation et d'apport en éléments nutritifs occasionnés pour 15 traverses de cours d'eau inadéquates et d'accroître la stabilisation des berges de 5 cours d'eau d'ici le 30 septembre 2026. En 2025-2026, des propriétaires ont bénéficié d'une subvention de 14 803 \$ pour l'achat de matériel visant le remplacement de 11 ponceaux problématiques sur le territoire et une stabilisation de talus.

Connaître les plantes menacées ou vulnérables de la forêt privée des Appalaches

Le ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a octroyé à l'Agence une subvention de 49 967 \$ pour acquérir et actualiser les connaissances relatives aux occurrences d'espèces floristiques menacées ou vulnérables afin de favoriser l'atteinte des objectifs de protection de la biodiversité et des habitats portés par la LEMV par l'évaluation des menaces risquant d'altérer la qualité de l'habitat. Au total, 11 occurrences parmi les 29 initialement sélectionnées ont été visitées en 2025-2026 et les données d'inventaire ont été compilées et transmises au MELCCFP. Par ailleurs, 26 inventaires de prospection ont été réalisés parmi lesquels l'espèce menacée ou vulnérable ciblée a été retrouvée dans 11 cas. Ce projet a pris fin en février 2026 et a permis de répertorier 3 900 222 plantes à statut précaire dans la région.



Acquisition de connaissances en vue de la restauration des méandres de la rivière Daaquam à Saint-Camille

L'objectif de ce projet est de soutenir la MRC des Etchemins dans la réalisation d'études préalables nécessaires à l'étude de faisabilité visant la restauration de méandres à la rivière Daaquam. Spécifiquement, nous offrons notre expertise pour identifier et caractériser les milieux naturels, soit les milieux humides, hydriques et terrestres, la faune et la flore qui leur sont associées, les services écologiques rendus, les impacts attendus du projet sur ces

milieux naturels ainsi que les mesures à prévoir pour limiter ces derniers. Un financement de 19 119 \$ et une durée de 12 mois sont prévus pour ce projet dans le cadre du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (Volet 1). Une priorisation a permis de cibler trois méandres pour l'étude de faisabilité. En outre, une soirée d'information a eu lieu en février 2026 à l'intention des riverains attenants à la zone ciblée par le projet afin de recueillir leurs commentaires et acceptabilité par rapport au projet.



ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2026

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2026

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2026

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 13
Renseignements complémentaires	14

LAC-ETCHEMIN212G, 2^e Avenue
Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0Téléphone 418 625-1991
Télécopieur 418 625-1993

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de

Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2026 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas des autres agences de mise en valeur des forêts privées de la province du Québec, l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches tire des revenus de contributions de l'industrie dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants de contributions reçues, à l'excédent des produits sur les charges et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025, à l'actif à court terme au 31 mars 2026 et au 31 mars 2025, et à l'actif net au 31 mars 2026, au 31 mars et au 1^{er} avril 2025 et au 1^{er} avril 2024.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

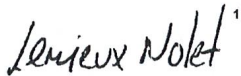
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L

Lac-Etchemin (Québec)
Le 11 juin 2026

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2026

	2026	2025
Produits		
Apports du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (annexe A)	6 112 503 \$	4 931 351 \$
Contributions (annexe B)	153 583	110 648
Contributions de l'industrie	643 837	620 791
Mesures coercitives	8 768	1 794
Autres produits	38 401	50 316
Intérêts	60 859	90 930
Services professionnels	141 483	165 042
	7 159 434	5 970 872
Charges		
Conseillers forestiers	6 251 426	5 252 369
Salaires et charges sociales	593 910	515 798
Présidence	3 392	3 800
Conception de logiciels et services informatiques	39 725	19 158
Projets		
Transfert de connaissances	52 452	32 600
Multirressources	21 796	8 930
Services professionnels	45 422	19 142
Loyer	13 892	14 209
Entretien de locaux	1 530	1 807
Honoraires professionnels	9 482	5 812
Télécommunications	6 423	5 927
Publicité et communications	3 719	703
Papeterie et dépenses de bureau	13 834	15 336
Cotisations	2 481	2 472
Formations	2 497	1 790
Frais de déplacements et repas	28 800	27 179
Assurances	5 930	5 611
Frais de réunion	1 316	962
Créance recouvrée	-	(7 628)
Amortissement		
Mobilier et équipement de bureau	3 463	1 528
Équipement informatique et logiciels	14 486	12 405
Améliorations locatives	12 847	10 724
Autres	1 813	2 156
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	-	(215)
	7 130 636	5 952 575
Excédent des produits sur les charges	28 798 \$	18 297 \$

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2026

	Investi en immo- bilisations	Non affecté	2026 Total	2025 Total
Solde au début de l'exercice	77 192 \$	233 357 \$	310 549 \$	292 252 \$
Excédent des produits sur les charges	(30 796)	59 594	28 798	18 297
Investissement en immobilisations	29 949	(29 949)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	76 345 \$	263 002 \$	339 347 \$	310 549 \$

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État de la situation financière

31 mars 2026

	2026	2025
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	200 577 \$	302 966 \$
Placement temporaire, au coût	2 931	-
Débiteurs (note 3)	132 119	173 043
Subventions à recevoir	561 676	10 645
Frais payés d'avance	584	495
	897 887	487 149
Immobilisations corporelles (note 4)	76 345	77 192
	974 232 \$	564 341 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 5)	479 247 \$	198 544 \$
Apports reportés - Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (note 6)	139 974	9 981
Contributions reportées - Autres (note 7)	15 664	45 267
	634 885	253 792
Actif net		
Investi en immobilisations	76 345	77 192
Non affecté	263 002	233 357
	339 347	310 549
	974 232 \$	564 341 \$
Engagement (note 9)		

Au nom du conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2026

	2026	2025
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	28 798 \$	18 297 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	30 796	24 657
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	-	(215)
Utilisation des apports et contributions reportés	(1 004 889)	(81 403)
	(945 295)	(38 664)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement		
Placement temporaire	(2 931)	468 000
Débiteurs	40 924	(16 094)
Subventions à recevoir	(551 031)	71 334
Frais payés d'avance	(89)	605
Créditeurs	280 703	(689 165)
Avance de fonds à rembourser - Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	-	(191 000)
	(1 177 719)	(394 984)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(29 949)	(35 827)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	215
	(29 949)	(35 612)
Activité de financement		
Apports et contributions encaissés	1 105 279	85 000
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(102 389)	(345 596)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	302 966	648 562
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	200 577 \$	302 966 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2026

1. Statut et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre a-18.1) du Québec, a pour but d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire. Il est un organisme sans but lucratif et est conséquemment exempté des impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans l'opération.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2026

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Améliorations locatives	5 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2026

2. Principales méthodes comptables (suite)

Apports et contributions

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports et les contributions. Les apports et contributions affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports et contributions non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports et contributions afférents aux immobilisations sont constatés à titre de revenus de subvention au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Contributions de l'industrie

Les contributions de l'industrie sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant est connu à la date d'achèvement des états financiers.

Services professionnels, mesures coercitives et autres produits

Les produits des services professionnels, mesures coercitives et autres produits sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement certain. Les produits tirés des services professionnels, mesures coercitives et autres produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus aux clients.

Intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur une base d'exercice selon la méthode du taux effectif.

3. Débiteurs

	2026	2025
Mesures coercitives	8 394 \$	1 794 \$
Contributions de l'industrie	89 440	99 630
Remboursement de propriétaires	-	17 029
Contributions municipales	1 500	1 500
Transferts d'engagements	2 415	1 150
Services professionnels	28 208	51 940
	129 957	173 043
Taxes à la consommation	412	-
Intérêts à recevoir	1 750	-
	132 119 \$	173 043 \$

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2026

4. Immobilisations corporelles

			2026	2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement de bureau	52 171 \$	33 506 \$	18 665 \$	8 019 \$
Équipement informatique	129 354	108 378	20 976	19 622
Logiciels	21 678	21 678	-	-
Améliorations locatives	64 233	27 529	36 704	49 551
	267 436 \$	191 091 \$	76 345 \$	77 192 \$

5. Créditeurs

	2026	2025
Fournisseurs	403 715 \$	125 501 \$
Salaires et vacances	51 860	53 991
Sommes à remettre à l'État		
Dédutions à la source	23 672	15 355
Taxes à la consommation	-	3 697
	479 247 \$	198 544 \$

6. Apports reportés - Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Au 31 mars 2024, l'organisme a encaissé une subvention de 15 500 \$ octroyée par le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts dans le but de réaliser un sondage auprès des propriétaires forestiers visant à acquérir des connaissances sur leur satisfaction quant aux services d'aménagement délivrés par les conseillers forestiers. Cette subvention est applicable pour les exercices se terminant entre le 31 mars 2024 et 2026. Au cours de l'exercice, l'organisme a utilisé 827 \$ (2025 - 5 519 \$). Au 31 mars 2026, le solde de l'apport reporté s'élève à 9 154 \$ (2025 - 9 981 \$).

Au 31 mars 2026, l'organisme a encaissé une subvention de 165 000 \$ octroyée par le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts dans le but de produire des plans bonifiés sur son territoire. Cette subvention est applicable pour les exercices se terminant entre le 31 mars 2025 et 2028. Au cours de l'exercice, l'organisme a utilisé 34 180 \$. Au 31 mars 2026, le solde de l'apport reporté s'élève à 130 820 \$.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2026

7. Contributions reportées - Autres

Au 31 mars 2024, l'organisme a encaissé une contribution de 25 000 \$ octroyée par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs dans le cadre du projet "Connaître les plantes menacées ou vulnérables de la forêt privée des Appalaches". Au cours de l'exercice, l'organisme a encaissé un montant supplémentaire de 4 967 \$ (2025 - 20 000 \$) et a utilisé 17 421 \$ (2025 - 30 040 \$). Au 31 mars 2026, le solde de la contribution reportée est de 0 \$ (2025 - 12 454 \$).

Au 31 mars 2025, l'organisme a encaissé une contribution de 25 000 \$ octroyée par la Ville de Lévis dans le cadre du projet "Nerprun". Au cours de l'exercice, l'organisme a encaissé un montant supplémentaire de 15 000 \$ et a utilisé 17 699 \$ (2025 - 19 117 \$). Au 31 mars 2026, le solde de la contribution reportée est de 3 184 \$ (2025 - 5 883 \$).

Au 31 mars 2025, l'organisme a encaissé une contribution de 40 000 \$ octroyée par la Fondation de la Faune dans le cadre du projet "PAF bonifiés". Au cours de l'exercice, l'organisme a utilisé 24 545 \$ (2025 - 13 070 \$). Au 31 mars 2026, le solde de la contribution reportée est de 2 385 \$ (2025 - 26 930 \$).

Au 31 mars 2026, l'organisme a encaissé une contribution de 19 508 \$ octroyée par la MRC de Montmagny dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF). Au cours de l'exercice, l'organisme a utilisé 14 142 \$. Au 31 mars 2026, le solde de la contribution reportée est de 5 366 \$.

Au 31 mars 2026, l'organisme a encaissé une contribution de 9 560 \$ octroyée par la MRC des Etchemins dans le cadre du projet de restauration des méandres de la rivière Daaquam. Au cours de l'exercice, l'organisme a utilisé 4 831 \$. Au 31 mars 2026, le solde de la contribution reportée est de 4 729 \$.

8. Bailleur de fonds important

L'organisme a réalisé 85 % (2025 - 83 %) de ses produits auprès du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts. La poursuite des activités de l'organisme dépend de ces produits de subvention.

9. Engagement

L'organisme est lié par une convention de bail de locaux échéant le 30 novembre 2032 totalisant 92 998 \$, plus les taxes applicables réparties comme suit sur les sept prochaines années : 2027 - 13 372 \$; 2028 - 13 572 \$; 2029 - 13 776 \$; 2030 - 13 982 \$; 2031 - 14 192 \$; 2032 - 14 405 \$ et 2033 - 9 699 \$.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2026

10. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2026 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs et aux subventions à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2026

	2026	2025
Annexe A - Apports du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts		
Programme d'Aide à la Mise en Valeur des Forêts Privées	5 045 947 \$	4 819 549 \$
Subvention 2021	-	2 849
Programme deux milliards d'arbres	891 245	-
Plan pour une économie verte 2030	141 331	108 953
Plan d'aménagement forestiers bonifiés	33 980	-
	6 112 503 \$	4 931 351 \$

Annexe B - Contributions

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs	17 421 \$	30 040 \$
Fondation de la Faune du Québec	41 299	13 559
Environnement Canada	63 384	54 448
Emploi Été Canada	5 213	5 101
Monde municipal	6 000	7 500
MRC Montmagny	14 142	-
MAPAQ	6 124	-
	153 583 \$	110 648 \$

AFFECTATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES

ANNÉE 2025-2026	PAMVFP	PEV 2030	2 GA	Projets	Total 2025-2026
Excédent (déficit) de l'exercice précédent	233 355 \$	- \$	- \$	- \$	233 355 \$
REVENUS					
Contribution du MRNF	5 002 720 \$	141 331 \$	891 245 \$	77 406 \$	6 112 702 \$
Contribution de l'industrie	643 837 \$	- \$	- \$	- \$	643 837 \$
Revenus d'intérêts	60 859 \$	- \$	- \$	- \$	60 859 \$
Contributions projets et autres revenus	10 382 \$	- \$	815 \$	330 839 \$	342 035 \$
TOTAL DES REVENUS	5 717 798 \$	141 331 \$	892 060 \$	408 245 \$	7 159 434 \$
TOTAL INCLUANT L'EXCÉDENT	5 951 153 \$	141 331 \$	892 060 \$	408 245 \$	7 392 789 \$
DÉPENSES					
Frais de gestion et de concertation					
Salaires et avantages sociaux	86 353 \$	4 347 \$	13 039 \$	- \$	103 738 \$
Frais de déplacement et de séjour	6 288 \$	- \$	- \$	- \$	6 288 \$
Coûts de publicité et de publications	295 \$	- \$	- \$	- \$	295 \$
Frais de formation	2 096 \$	- \$	- \$	- \$	2 096 \$
Achat de matériel et de fournitures	6 043 \$	- \$	- \$	- \$	6 043 \$
Frais de location de salles	1 269 \$	- \$	- \$	- \$	1 269 \$
Honoraires professionnels	12 874 \$	- \$	- \$	- \$	12 874 \$
Autres frais de gestion et de concertation					
SIGGA, services informatiques et logiciels	35 248 \$	- \$	- \$	- \$	35 248 \$
Loyer et entretien ménager	12 524 \$	- \$	- \$	- \$	12 524 \$
Assurances et cotisations professionnelles	7 334 \$	- \$	- \$	- \$	7 334 \$
Télécommunication	5 096 \$	- \$	- \$	- \$	5 096 \$
Immobilisations	29 949 \$	- \$	- \$	- \$	29 949 \$
Sous-total - Frais de gestion et concertation	205 368 \$	4 347 \$	13 039 \$	- \$	222 754 \$
Réalisation de traitements sylvicoles					
Montants versés aux conseillers forestiers	5 213 916 \$	135 969 \$	874 667 \$	26 874 \$	6 251 426 \$
Vérification opérationnelle					
Salaires et avantages sociaux	75 681 \$	840 \$	3 938 \$	- \$	80 459 \$
Frais de déplacements et de séjours	3 967 \$	176 \$	415 \$	- \$	4 559 \$
Autres dépenses	3 615 \$	- \$	- \$	- \$	3 615 \$
Sous-total - Réalisation trait. sylvicoles	5 297 179 \$	136 985 \$	879 020 \$	26 874 \$	6 340 058 \$
Réalisation, m. à J., m. o. PPMV (objectif 4.3)					
Dépenses internes	133 154 \$	- \$	- \$	- \$	133 154 \$
Dépenses externes	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Transfert de connaissances (objectif 4.4)					
Dépenses externes	52 452 \$	- \$	- \$	- \$	52 452 \$
Sous-total - Activités réalisés dans le cadre des objectifs spécifiques 4.3 et 4.4	185 607 \$	- \$	- \$	- \$	185 607 \$
Dépenses associées aux autres revenus					
Salaires et avantages sociaux	- \$	- \$	- \$	276 560 \$	276 560 \$
Frais de déplacement et de séjour	- \$	- \$	- \$	17 953 \$	17 953 \$
Services professionnels	- \$	- \$	- \$	49 899 \$	49 899 \$
Fournitures de bureau et autres	- \$	- \$	- \$	36 958 \$	36 958 \$
Sous-total - Autres dépenses	- \$	- \$	- \$	381 370 \$	381 370 \$
Sous-total des dépenses	5 688 154 \$	141 331 \$	892 060 \$	408 245 \$	7 129 789 \$
Excédent produits sur charges immo.					847 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES					7 130 636 \$
SURPLUS EN FIN D'EXERCICE	263 002 \$	- \$	- \$	- \$	263 002 \$
Frais de gestion et de concertation	3,60 %	3,20 %	1,49 %		
PPMV et transfert de connaissances ou v.o.	3,25 %	0,75 %	0,50 %		
Total	6,85 %	3,94 %	1,99 %		

Ventilation des dépenses et investissements pour les projets et les services professionnels

	Projets et services professionnels										
	Daaquam et MH intérêt Etchemins	PAMVFP Drone et Sondage	ÉcoAction ponceaux	MELCCFP Connais. espèces florist.	Nerprun (3 projets)	PADF Bellechasse	PAFB FFQ et MRNF	PIH – espèces en péril	Services profes.	Total	%
SURPLUS DÉBUT D'EXERCICE	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
REVENUS											
Contribution MRNF – PAMVFP	- \$	43 226 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	43 226 \$	10,6 %
Contribution MAPAQ	- \$	- \$	- \$	- \$	6 124 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	6 124 \$	1,5 %
Contribution PADF	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	14 142 \$	- \$	- \$	- \$	14 142 \$	3,5 %
Contribution MELCCFP	- \$	- \$	- \$	17 421 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	17 421 \$	4,3 %
Contribution MRNF – PAFB	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	33 980 \$	- \$	- \$	33 980 \$	8,3 %
Contribution FFQ	- \$	- \$	- \$	- \$	16 754 \$	- \$	24 545 \$	- \$	- \$	41 299 \$	10,1 %
Contribution Environ. Canada	- \$	- \$	21 881 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	41 503 \$	- \$	63 384 \$	15,5 %
Revenus de projets	9 984 \$	- \$	- \$	2 310 \$	19 052 \$	- \$	1 315 \$	- \$	- \$	32 661 \$	8,0 %
Revenus services professionnels	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	156 007 \$	156 007 \$	38,2 %
Total des revenus	9 984 \$	43 226 \$	21 881 \$	19 731 \$	41 930 \$	14 142 \$	59 840 \$	41 503 \$	156 007 \$	408 245 \$	100 %
CHARGES											
<i>Aide financière - Aménagement</i>											
Conseillers forestiers	- \$	- \$	574 \$	- \$	- \$	- \$	26 300 \$	- \$	- \$	26 874 \$	6,6 %
<i>Administration</i>											
Salaires et avantages sociaux	9 854 \$	3 041 \$	5 980 \$	16 622 \$	30 488 \$	10 975 \$	30 766 \$	34 769 \$	134 065 \$	276 560 \$	67,7 %
Services professionnels	- \$	39 543 \$	- \$	- \$	1 058 \$	- \$	- \$	2 920 \$	6 379 \$	48 899 \$	12,2 %
Frais de projet	- \$	- \$	14 229 \$	- \$	7 357 \$	- \$	210 \$	- \$	- \$	21 796 \$	5,3 %
Fournitures de bureau	- \$	84 \$	- \$	357 \$	1 395 \$	2 968 \$	1 472 \$	- \$	8 886 \$	15 162 \$	3,7 %
Déplacement, repas et autres	130 \$	559 \$	1 098 \$	2 752 \$	1 632 \$	199 \$	1 091 \$	3 815 \$	6 677 \$	17 953 \$	4,4 %
Total frais d'administration	9 984 \$	43 226 \$	21 307 \$	19 731 \$	41 930 \$	14 142 \$	33 540 \$	41 503 \$	156 007 \$	381 370 \$	93,4 %
Total des charges	9 984 \$	43 226 \$	21 881 \$	19 731 \$	41 930 \$	14 142 \$	59 840 \$	41 503 \$	156 007 \$	408 245 \$	100 %
SURPLUS EN FIN D'EXERCICE	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	

PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2026-2027

	PAMVFP	PPMV 3 ^e	2 G d'arbres	Projets	Total	%
SURPLUS EN DÉBUT D'EXERCICE	263 002 \$	- \$	- \$	- \$	263 002 \$	
REVENUS						
Contribution MRNF PAMVFP	4 801 792 \$	57 608 \$	- \$	9 154 \$	4 868 554 \$	75,4 %
Contribution MRNF 2 milliards d'arbres	- \$	- \$	415 000 \$	- \$	415 000 \$	6,4 %
Contribution de l'industrie	525 000 \$	- \$	- \$	- \$	525 000 \$	8,1 %
Contribution PADF	- \$	- \$	- \$	11 868 \$	11 868 \$	0,2 %
Contribution Fondation de la faune	- \$	- \$	- \$	76 950 \$	76 950 \$	1,2 %
Contribution Environnement Canada	- \$	- \$	- \$	40 368 \$	40 368 \$	0,6 %
Contribution MRNF PAF bonifiés	- \$	- \$	- \$	213 520 \$	213 520 \$	3,3 %
Revenus d'intérêts	60 000 \$	- \$	18 600 \$	- \$	78 600 \$	1,2 %
Revenus transferts d'engagement	- \$	- \$	- \$	11 000 \$	11 000 \$	0,2 %
Revenus de projets	- \$	- \$	- \$	42 033 \$	42 033 \$	0,7 %
Revenus de services professionnels	- \$	- \$	- \$	162 073 \$	162 073 \$	2,5 %
Autres revenus	- \$	- \$	- \$	2 722 \$	2 722 \$	0,0 %
Subvention étudiant	- \$	- \$	- \$	5 365 \$	5 365 \$	0,1 %
Total des revenus	5 649 794 \$	57 608 \$	433 600 \$	575 054 \$	6 716 056 \$	100 %
CHARGES						
Aide financière - Aménagement et formations aux propriétaires						
Travaux d'aménagement	4 925 000 \$	- \$	407 500 \$	233 166 \$	5 565 666 \$	86,6 %
Transfert de connaissances	95 000 \$	- \$	- \$	- \$	95 000 \$	1,5 %
Total aide financière et formations	5 020 000 \$	- \$	407 500 \$	233 166 \$	5 660 666 \$	88,1 %
Administration						
Salaires et avantages sociaux	251 280 \$	57 608 \$	7 225 \$	281 558 \$	597 671 \$	9,3 %
Services infor. et logiciel forêt privée	52 000 \$	- \$	- \$	3 908 \$	55 908 \$	0,9 %
Services professionnels PPMV et projets	5 000 \$	- \$	- \$	4	9 809 \$	0,2 %
Comptabilité	7 500 \$	- \$	- \$	- \$	7 500 \$	0,1 %
Présidence	3 500 \$	- \$	- \$	- \$	3 500 \$	0,1 %
Loyer et entretien ménager	12 690 \$	- \$	- \$	2 915 \$	15 605 \$	0,2 %
Réunions	1 300 \$	- \$	- \$	55 \$	1 355 \$	0,0 %
Assurances	4 809 \$	- \$	- \$	1 315 \$	6 124 \$	0,1 %
Fournitures, photocopies et poste	10 073 \$	- \$	- \$	3 137 \$	13 210 \$	0,2 %
Publicité	295 \$	- \$	- \$	4 700 \$	4 995 \$	0,1 %
Télécommunications	5 100 \$	- \$	- \$	1 332 \$	6 432 \$	0,1 %
Frais déplacements, héberg. et repas	10 170 \$	- \$	275 \$	15 127 \$	25 572 \$	0,4 %
Formations	1 500 \$	- \$	- \$	- \$	1 500 \$	0,0 %
Cotisations professionnelles et diverses	1 928 \$	- \$	- \$	448 \$	2 376 \$	0,0 %
Frais de projets	- \$	- \$	- \$	3 948 \$	3 948 \$	0,1 %
Immobilisations	11 631 \$	- \$	- \$	- \$	11 631 \$	0,2 %
Divers	980 \$	- \$	- \$	105 \$	1 085 \$	0,0 %
Total frais d'administration	379 756 \$	57 608 \$	7 500 \$	323 357 \$	768 221 \$	11,9 %
Total des charges	5 399 756 \$	57 608 \$	415 000 \$	556 523 \$	6 428 887 \$	100 %
SURPLUS EN FIN D'EXERCICE	250 037 \$	- \$	18 600 \$	18 531 \$	287 169 \$	

Annexe 1 Travaux réalisés dans le PAMVFP, le PEV 2030 et le 2 GA en 2025-2026

Travaux réalisés dans le PAMVFP – 2025-2026

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d'unités	Total
7501	Débroussaillage et déblaiement forte compétition	G	1 579 \$	8	14,6 ha	22 517 \$
7504	Déchiquetage	G	1 810 \$	6	8,4 ha	15 186 \$
7512	Débroussaillage et déblaiement forte compétition	G	1 066 \$	7	21,1 ha	22 503 \$
7514	Déblaiement avec décapage avec excavatrice	G	1 479 \$	2	2,0 ha	2 958 \$
7516	Déblaiement mécanique	E	911 \$	1	2,5 ha	2 250 \$
		G	1 131 \$	98	373,1 ha	421 970 \$
7517	Débroussaillage et déblaiement faible compétition	G	969 \$	1	0,4 ha	407 \$
Total préparation de terrain				123	422,1 ha	487 791 \$
7620	Plantation peupliers hybrides	G	991 \$	1	450 plants	446 \$
7633	Plantation manuelle récipients 300 cc et plus feuillus	G	689 \$	2	1 150 plants	792 \$
7636	Plantation manuelle racines nues PFD feuillus	G	745 \$	2	500 plants	373 \$
7637	Plantation manuel récipients 300 cc et + (15 cav.) rés.	G	751 \$	4	14 945 plants	11 224 \$
7638	Plantation manuelle récipients 300 cc et plus résineux	G	689 \$	105	567 535 plants	390 957 \$
7639	Plantation manuelle récipients 200 à 299 cc	G	635 \$	52	267 978 plants	170 066 \$
7642	Enrichissement récipients 200 à 299 cc	G	751 \$	2	408 plants	306 \$
7643	Enrichissement récipients 300 cc et plus résineux	G	779 \$	3	1 900 plants	1 480 \$
7644	Enrichissement récipients 300 cc et plus résineux	G	779 \$	1	3 566 plants	2 778 \$
7647	Enrichissement racines nues PFD feuillus	G	859 \$	1	50 plants	43 \$
7648	Regarni récipients 200 à 299 cc	G	751 \$	6	16 884 plants	12 520 \$
7650	Regarni récipients 300 cc et plus résineux	G	779 \$	1	441 plants	344 \$
7671	Transport 200 à 299 cc et racines nues PFD 200 km et -	T	15 \$	46	211 882 plants	3 173 \$
7672	Transport 200 à 299 cc et rac. nues PFD 201 à 400 km	T	30 \$	9	46 030 plants	1 381 \$
7673	Transport 200 à 299 cc et rac. nues PFD 401 km et plus	T	37 \$	1	400 plants	15 \$
7681	Transport 300 cc et plus et peuplier hybride 200 km et -	T	21 \$	100	546 915 plants	11 485 \$
7682	Transport 300 cc et plus et peuplier hyb. 201 à 400 km	T	42 \$	15	40 784 plants	1 708 \$
Total reboisement et regarni				351	875 807 plants	609 091 \$
7751	1 ^{er} dégagement plantation résineux	E	1 591 \$	25	75,1 ha	119 476 \$
		G	2 032 \$	139	451,5 ha	912 841 \$
		T	441 \$	25	43,7 ha	19 250 \$
7752	2 ^e dégagement plantation résineux	G	1 757 \$	102	311,3 ha	546 276 \$
7753	3 ^e dégagement plantation résineux	G	1 705 \$	14	37,0 ha	63 119 \$
Total entretien de plantation				305	918,6 ha	1 660 963 \$
7853	Éclaircie précommerciale syst. rés. 8 000 à 15 000 ti/ha	G	1 517 \$	3	6,7 ha	10 118 \$
7854	Éclaircie précommerciale syst. rés. plus de 15 000 ti/ha	G	1 901 \$	2	2,1 ha	3 897 \$
7858	Dégagement en peuplement naturel	E	1 591 \$	1	1,1 ha	1 718 \$
		G	2 032 \$	4	16,6 ha	33 103 \$
		T	441 \$	1	0,7 ha	300 \$
7863	Éclaircie précommerciale feuillus d'ombre martelée	G	1 737 \$	3	4,4 ha	7 389 \$
Total traitements non commerciaux				14	31,4 ha	56 526 \$

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d'unités	Total
7901	Martelage feuillus	T	212 \$	36	114,3 ha	24 227 \$
7902	Martelage résineux	T	271 \$	76	193,5 ha	52 441 \$
7922	Aide technique à la mobilisation des bois - manuelle	T	336 \$	50	76,9 ha	25 845 \$
7971	Éclaircie commerciale feuillus d'ombre - manuelle	G	1 859 \$	20	49,2 ha	90 152 \$
7973	Coupe progressive résineuse - manuelle (SEPM)	G	1 436 \$	3	5,2 ha	7 252 \$
7979	Coupe de récupération totale - manuelle	G	688 \$	1	2,0 ha	1 342 \$
7980	1 ^{ère} éclaircie com. rés. (SEPM) nat. 9 à 15 cm man.	G	2 211 \$	1	1,1 ha	2 388 \$
7985	1 ^{ère} éclaircie com. rés. (SEPM) plant. 9 à 15 cm man.	G	2 211 \$	22	36,5 ha	80 635 \$
7986	1 ^{ère} éclaircie com. rés. (SEPM) plant. 15,1 à 19 cm man.	G	1 696 \$	5	8,1 ha	13 687 \$
7988	2 ^e éclaircie commerciale résineux plantation. manuelle	G	1 571 \$	9	11,8 ha	18 585 \$
8922	Aide technique à la mobilisation des bois - mécanisée	T	336 \$	771	2 227,9 ha	747 985 \$
8970	Coupe de jardinage résineux (SEPM) - mécanisée	G	1 421 \$	1	0,7 ha	938 \$
8971	Jardinage feuillus d'ombre - mécanisé	G	1 502 \$	16	67,6 ha	101 097 \$
8972	Jardinage autres résineux - mécanisé	G	1 502 \$	2	3,6 ha	5 452 \$
8973	Coupe progressive résineuse - mécanisée (SEPM)	G	1 190 \$	54	149,8 ha	178 310 \$
8974	Coupe progressive feuillus d'ombre - mécanisée	G	1 377 \$	3	15,4 ha	21 247 \$
8977	Coupe progressive autres résineux - mécanisée	G	1 377 \$	3	12,2 ha	16 547 \$
8979	Coupe de récupération totale - mécanisée	G	575 \$	11	12,6 ha	7 216 \$
8980	1 ^{ère} éclaircie com. rés. (SEPM) nat. 9 à 15 cm méc.	G	1 760 \$	8	18,3 ha	32 208 \$
8981	1 ^{ère} éclaircie com. rés. (SEPM) nat. 15,1 à 19 cm méc.	G	1 381 \$	2	0,8 ha	1 015 \$
8985	1 ^{ère} éclaircie com. rés. (SEPM) plant. 9 à 15 cm méc.	G	1 760 \$	90	315,8 ha	549 901 \$
8986	1 ^{ère} éclaircie com. rés. (SEPM) plant. 15,1 à 19 cm méc.	G	1 381 \$	44	126,3 ha	174 304 \$
8987	1 ^{ère} éclaircie com. plantation pin blanc et rouge méc.	G	1 566 \$	2	3,9 ha	6 092 \$
8988	2 ^e éclaircie comm. résineux plantation - mécanisée	G	1 289 \$	51	186,8 ha	240 680 \$
Total travaux commerciaux¹				1 169	3 332,2 ha	2 399 544 \$
Grand total travaux PAMVFP¹				1 791	4 704,3 ha	5 213 915 \$
					875 807 plants	

¹ Afin d'éviter de compter des superficies en double, le nombre de traitements et la superficie excluent les activités de martelage et le transport de

Travaux réalisés dans le PEV 2030

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d'unités	Total
7751	1 ^{er} dégagement plantation résineux	E	1 591 \$	2	4,2 ha	6 603 \$
		G	2 032 \$	13	54,2 ha	110 031 \$
		T	441 \$	2	2,5 ha	1 116 \$
7752	2 ^e dégagement plantation résineux	G	1 757 \$	4	10,4 ha	18 219 \$
	Total entretien de plantation			21	71,3 ha	135 969 \$
	Grand total travaux PEV 2030			21	71,3 ha	135 969 \$
					0 plants	

¹ Afin d'éviter de compter des superficies en double, le nombre de traitements et la superficie excluent les activités de martelage et le transport de plants.

Travaux réalisés dans le 2 G d'arbres

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d'unités	Total
7501	Débroussaillage et déblaiement forte compétition	G	1 579 \$	1	0,4 ha	647 \$
7504	Déchiquetage	G	1 810 \$	3	6,4 ha	11 494 \$
7514	Déblaiement avec décapage avec excavatrice	G	1 479 \$	3	7,1 ha	10 545 \$
7516	Déblaiement mécanique	G	1 131 \$	86	362,6 ha	410 078 \$
7517	Débroussaillage et déblaiement faible compétition	G	969 \$	1	0,8 ha	756 \$
	Total préparation de terrain			94	377,3 ha	433 520 \$
7637	Plantation manuelle récipients 300 cc et plus (15 cav.) rés.	G	751 \$	1	2 025 plants	1 521 \$
7638	Plantation manuelle récipients 300 cc et plus résineux	G	689 \$	95	443 807 plants	305 783 \$
7639	Plantation manuelle récipients 200 à 299 cc	G	635 \$	51	180 415 plants	114 564 \$
7671	Transport 200 à 299 cc et racines nues PFD 200 km et -	T	15 \$	18	80 097 plants	1 201 \$
7672	Transport 200 à 299 cc et racines nues PFD 201 à 400 km	T	30 \$	31	99 756 plants	2 993 \$
7681	Transport 300 cc et plus et peuplier hybride 200 km et -	T	21 \$	41	173 290 plants	3 639 \$
7682	Transport 300 cc et plus et peuplier hybride 201 à 400 km	T	42 \$	54	272 542 plants	11 447 \$
	Total reboisement et regarni			147	626 247 plants	441 147 \$
	Grand total travaux 2 G d'arbres			241	377,3 ha	874 667 \$
					626 247 plants	

¹ Afin d'éviter de compter des superficies en double, le nombre de traitements et la superficie excluent les activités de martelage et le transport de plants.



Agence de mise en valeur
des forêts privées des
Appalaches

1554, route 277, bureau 3
Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0
Téléphone : 418 625-2100
info@amvap.ca
www.amvap.ca